

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1979.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1980, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES

(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 1

AFFAIRES ETRANGERES

Rapporteur spécial : M. Gustave HÉON.

---

1. Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Paul Ribeyre, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Joseph Raybaud, Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; Charles Alliès, René Ballayer, Roland Boscary-Monsservin, Jean Chamant, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Marcel Debarge, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Henri Goetschy, Gustave Héon, Marc Jacquet, René Jager, Tony Larue, Anicet Le Pors, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy Moinet, Gaston Pams, Louis Perrein, Christian Poncelet, Robert Schmitt, Camille Vallin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale 6<sup>e</sup> législ. : 1290 et annexes, 1292 (annexe 1), 1293 (tome I), 1294 (tomes I et II) et in-8° 227.

Sénat : 49 (1979-1980).

---

Loi de finances. — Affaires étrangères - Coopération - Relations culturelles, scientifiques et techniques - Organisations internationales.

## OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

La Commission des Finances du Sénat souhaite :

1° L'accentuation de l'effort accompli pour maîtriser la croissance de nos contributions internationales ;

2° Une meilleure définition et une intensification de l'action de redressement des moyens de diffusion de notre culture (audio-visuel, émissions radiophoniques en direct) ;

3° La prise en considération du problème que pose aux Français à l'étranger le niveau élevé des frais de scolarité de leurs enfants ;

4° Un meilleur redéploiement et un accroissement des effectifs de nos coopérants techniques (experts en mission de longue durée).

## SOMMAIRE

	Pages.
Introduction .....	5
Préambule : L'évolution par actions du budget des Affaires étrangères en 1980 .....	7
I. — La poursuite de la modernisation de notre instrument diplomatique et consulaire .....	8
A. — La poursuite du redressement des moyens des services .....	8
1° Les moyens en personnel .....	9
a) La continuation de l'accroissement des effectifs .....	9
b) La restructuration des emplois .....	10
c) Les avantages consentis au personnel du Ministère .....	10
d) L'accroissement de la mobilité des personnels .....	11
e) La formation des personnels .....	12
2° La rénovation du parc immobilier du Ministère .....	12
a) L'évolution des crédits .....	12
b) Les réalisations .....	13
c) L'amélioration de la gestion des crédits .....	14
3° La modernisation des moyens « logistiques » des services généraux .....	15
a) Les dépenses d'informatique .....	15
b) Les dépenses relatives au parc automobile .....	16
B. — La continuité du service diplomatique .....	17
1° L'amélioration des liaisons entre l'administration centrale et les postes à l'étranger .....	17
a) Les liaisons en cas de crise .....	17
b) Les liaisons habituelles .....	17
2° Le renforcement de la sécurité dans les postes .....	18
a) Dans les ambassades .....	18
b) Dans les consulats .....	18
II. — La moindre progression des crédits destinés aux relations culturelles, scientifiques et techniques .....	19
A. — La présentation des crédits sous forme de budget de programme ..	20
1° Le passage de la présentation traditionnelle des crédits à celle du budget de programme .....	20
a) La présentation du « bleu » et du « vert » .....	20
b) La présentation sous forme de budget de programme .....	23
2° Les actions de relations et de coopération culturelles, scientifiques et techniques d'après le budget de programme .....	24
a) La coordination et l'animation des actions culturelles, scientifiques et de coopération .....	24
b) Les actions de diffusion et d'échanges culturels et scientifiques .....	25
c) La coopération avec les pays en développement .....	28

	Pages.
<b>B. — Le redéploiement de nos relations et de notre coopération culturelle, scientifique et technique</b> .....	29
1° Le redéploiement géographique .....	29
a) Des actions de diffusion et d'échanges culturels et scientifiques .....	29
b) Des actions de coopération .....	30
2° Le redéploiement qualitatif .....	33
a) La priorité à l'audiovisuel .....	33
b) Dans la coopération avec les pays en développement :	
La formation de formateurs .....	33
La formation de cadres scientifiques et techniques ....	33
Les opérations « intégrées » .....	33
<b>III. — L'évolution, dans l'ensemble satisfaisante, des principales autres actions du Ministère</b> .....	35
<b>A. — La modération globale de l'augmentation de nos contributions internationales</b> .....	35
1° Une modération globale .....	35
2° Malgré de notables augmentations .....	37
a) Contributions obligatoires : l'O. N. U. et les institutions spécialisées .....	37
b) Contributions bénévoles : le P. N. U. D. (1) et le F. I. S. E. (2). .....	37
<b>B. — La progression des actions d'assistance et de solidarité</b> .....	40
1° Concernant les Français à l'étranger .....	40
2° Concernant l'accueil des réfugiés et l'assistance aux pays étrangers en cas de calamité .....	40
<b>C. — Les autres actions du Ministère</b> .....	41
1° La faible augmentation, en 1980, des crédits destinés à l'action « Presse et information » .....	41
2° Les interventions politiques .....	42
3° L'aide militaire .....	42
<b>Conclusion</b> .....	44
<b>Liste des annexes :</b>	
1. — Participation des divers Ministères au financement de l'action extérieure de la France .....	49
2. — Récapitulation des récentes réformes de structures .....	50
3. — V. S. N. A. (3) rémunérés à l'aide du budget des Affaires étrangères. .....	53
4. — Boursiers du Ministère des Affaires étrangères .....	54
5. — Subventions d'investissement accordées sur le budget des Affaires étrangères .....	58
<b>Examen en commission</b> .....	45
<b>Annexes</b> .....	47

(1) Programme des Nations unies pour le développement.

(2) Fonds international de secours à l'enfance.

(3) Volontaires du service national actif.

## INTRODUCTION

D'un montant de 5,2 milliards de francs, le budget des Affaires étrangères connaît, pour la troisième année consécutive, une progression légèrement supérieure en pourcentage à celle du budget de l'Etat.

En effet, alors que les dépenses de l'Etat doivent s'accroître de 14,3 % (+ 13,4 % hors dette), l'augmentation globale de ce budget est de 14,9 % et même de 15,2 % en faisant abstraction de l'enveloppe Recherche (1) dont le montant n'est pas négocié par le Ministère des Affaires étrangères lui-même. Pour la troisième fois également, la priorité est donnée, au sein de ce budget, à la modernisation de notre instrument diplomatique et consulaire (+ 18 %) tandis que les moyens consacrés aux actions culturelles, scientifiques et techniques connaissent une progression moins forte (+ 13,3 %) sans être pour autant sacrifiés.

Le rôle d'un rapporteur n'étant pas d'approuver systématiquement l'augmentation du budget qu'il est chargé de présenter, le vôtre s'est donc demandé si la priorité accordée dans le budget de l'Etat aux dépenses du Ministère des Affaires étrangères était ou non justifiée.

Il répond par l'affirmative étant donnée l'ampleur du rattrapage à effectuer et compte tenu de l'importance des actions de ce Ministère pour le développement primordial de nos exportations.

La priorité accordée, d'autre part, au sein du budget des Affaires étrangères, aux services généraux du Ministère (administration centrale + services diplomatiques et consulaires à l'étranger), paraît s'expliquer par la nécessité d'un rééquilibrage des dépenses après une assez longue période pendant laquelle la D. G. R. C. S. T. (Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques) s'était trouvée favorisée.

---

(1) Le montant de l'enveloppe Recherche (429,8 millions de francs en 1980) est négocié directement par la Délégation générale à la Recherche scientifique et technique avec le Ministère du Budget. 90 % de ces dépenses scientifiques (soit 339,2 millions de francs) représentent le versement de notre contribution au C.E.R.N. (Centre européen de recherche nucléaire) dont les activités sont centrées sur l'utilisation d'un grand accélérateur de particules.

A partir de la présentation par action du budget des Affaires étrangères et sous l'éclairage du budget de programme, ce rapport analysera les trois tendances qui caractérisent l'évolution des crédits en 1980, à savoir :

— la poursuite de la modernisation de notre instrument diplomatique et consulaire (I) ;

— l'ajout d'une progression des crédits destinés aux relations culturelles et à la coopération technique (II) ;

— l'évolution dans l'ensemble satisfaisante des autres actions du Ministère (III).

## PREAMBULE

*L'évolution par action du budget des Affaires étrangères en 1980.*

### 1° Actions principales.

L'administration centrale et les services diplomatiques et consulaires, d'une part (Services généraux), et la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, d'autre part (D. G. R. C. S. T.) mobilisent à eux seuls plus de 70 % des crédits du Ministère.

ACTIONS	1979		1980		PROGRESSION
	Montants.	Part dans l'ensemble.	Montants.	Part dans l'ensemble.	
				Pourcentage.	
Services généraux .....	1 387,04	30,1 %	1 635,89	31	+ 17,9
Relations culturelles et coopération technique .....	1 967,25	42,8 %	2 228,33	42,2	+ 13,3

### 2° Actions détaillées.

Bien que les finalités de l'action du Ministère soient assez peu nombreuses (1), le « bleu » des Affaires étrangères distingue pas moins de neuf actions budgétaires différentes.

ACTIONS	CLASSEMENT suivant l'ordre d'importance des dépenses.	TOTAL	EVOLUTION	PART dans le total des dépenses du Ministère.
			1979	
		Millions de francs.	Pourcentage.	
01 Administration centrale ..	5	464,7	+ 17,6	8,8
02 Services à l'étranger .....	3	1 171	+ 18	22,2
03 Relations culturelles, scientifiques et techniques ..	2	1 187	+ 11,3	22,5
04 Coopération culturelle, scientifique et technique.	4	1 030	+ 12,8	19,5
05 Presse et information ....	7	52,6	+ 6,5	0,9
06 Contributions aux organisations internationales ....	1	1 205	+ 12,9	22,8
07 Assistance et solidarité ...	6	58,2	+ 15,9	
08 Interventions politiques ..	9	22,2	+ 15	1,10
09 Aide militaire .....	8	81,5	+ 5,2	1,5

(1) Il s'agit de :

- a° Représenter la France dans les Etats étrangers et les organisations internationales ;
- b° Promouvoir la science, la technique et la culture française à l'étranger ;
- c° Assister les Français à l'étranger et éventuellement les étrangers en France.

## I. — LA POURSUITE DE LA MODERNISATION DE NOTRE INSTRUMENT DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE

Les dépenses de l'Administration centrale sont incluses dans l'ensemble de celles des « Services généraux » qui constituent l'instrument diplomatique et consulaire de la France.

Pour être tout à fait rigoureux, il faudrait néanmoins rattacher les dépenses de l'Administration centrale afférentes à l'activité de la D. G. R. C. S. T. à l'ensemble des crédits de Relation et de coopération culturelles, scientifiques et techniques ; mais cela se révèle difficile, dans la pratique, à effectuer.

Ceci étant, la modernisation de ce qu'il est convenu d'appeler « l'outil diplomatique et consulaire » présente en 1980 deux aspects :

- celui de la poursuite du redressement des moyens des services (A) ;
- celui d'un effort nouveau tendant à assurer la continuité du service diplomatique en toutes circonstances (B).

### A. — La poursuite du redressement des moyens des services.

La décision de moderniser notre instrument diplomatique et consulaire résulte de l'importance attachée par le Gouvernement au développement de notre action extérieure et plus particulièrement au rôle que peuvent jouer les services généraux dans l'accompagnement de notre effort d'exportation. D'autre part, l'élargissement des relations bilatérales traditionnelles et l'essor des échanges économiques extérieurs et des relations culturelles, scientifiques ainsi que de la coopération technique, nécessitent un renforcement des moyens de nos ambassades, devenues des ensembles complexes de services dans lesquels plusieurs Ministères sont représentés, et de nos consulats, confrontés à un accroissement sensibles des effectifs des colonies françaises à l'étranger. Mais l'accroissement des tâches des services à l'étranger requiert également un redressement des moyens de l'administration centrale, chargée de coordonner l'activité croissante de ces services.

Ce renforcement, à l'Administration centrale comme dans les services à l'étranger, implique :

- 1° Un accroissement et une restructuration ainsi qu'une amélioration des conditions des personnels ;
- 2° Une rénovation et une extension des locaux ;
- 3° Une modernisation des moyens « logistiques » des services généraux.



## 1° LES MOYENS EN PERSONNEL

a) **La poursuite de l'accroissement des effectifs** : 60 créations d'emplois sont prévues en 1980 dont 18 à l'Administration centrale et 42 dans les services étrangers.

Ce renforcement des effectifs entraîne à l'Administration centrale une dépense de 1 046 760 F répartie entre les chapitres 31-01, 31-02, 31-91, 33-90 et 33-91 ; les emplois créés étant tous de catégorie B et C, comprenant une majorité de titulaires et bénéficiant essentiellement à la Direction du personnel et de l'administration générale.

Le renforcement des postes diplomatiques et consulaires, lui, entraîne une dépense de 6 520 000 F sur les chapitres 31-11, 31-12, 34-11, 34-12, 34-91 et 34-92 ; 12 des 42 emplois créés le sont au titre de la sécurité (cf. B) et parmi les 30 autres, on compte :

- 18 agents contractuels de catégorie B ;
- 2 ambassadeurs ;
- 7 vice-consuls ;
- 3 chiffreurs.

**Tableau des effectifs 1980.**

*Récapitulation.*

NATURE DES EMPLOIS	EFFECTIFS au 31 décembre 1979.	MODIFICATIONS		EFFECTIFS au 1 <sup>er</sup> janvier 1980.
		Créations.	Suppressions.	
<b>A. — Administration centrale.</b>				
Personnel titulaire .....	(1) 1 998	33	10	(1) 2 021
Personnel contractuel .....	655	9	»	664
	<b>2 653</b>	<b>42</b>	<b>10</b>	<b>2 685</b>
<b>B. — Services à l'étranger.</b>				
Personnel titulaire .....	(2) 2 238	19	5	(2) 2 252
Personnel contractuel .....	1 883	30	»	1 913
	<b>4 121</b>	<b>49</b>	<b>5</b>	<b>4 165</b>
<b>C. — Relations culturelles, scientifiques et techniques.</b>				
Personnel contractuel .....	3 954	171	153	3 972
<b>Total général .....</b>	<b>(3) 10 728</b>	<b>262</b>	<b>168</b>	<b>(3) 10 822</b>
		+ 94		

(2) Dont 20 surnombres.

(3) Dont 21 surnombres.

(1) Dont 1 surnombre.

Indices au 1<sup>er</sup> septembre 1979.

**b) La restructuration des emplois :**

Le Ministère poursuit en même temps des politiques tendant à l'extinction de certains corps, à la création de nouveaux corps, à une certaine résorption de l'auxiliariat ainsi qu'à un reclassement des contrats et surtout à une réduction des surnombres.

Il paraît en effet fâcheux que les effectifs budgétaires ne correspondent pas aux effectifs réalisés, ce qui est le cas particulièrement pour les conseillers des Affaires étrangères (pour lesquels on devrait néanmoins revenir, en 1980, à l'effectif budgétaire) et pour les secrétaires des Affaires étrangères (vingt et une vacances au 31 décembre 1979), grade qui comportera toujours un certain nombre de vacances incompressibles, compte tenu de la structure particulière de la pyramide du corps des conseillers et secrétaires des Affaires étrangères. Le budget de 1980 comprend de très nombreuses mesures de transformation et de régularisation d'emplois, en application des principes directeurs signalés ci-dessus :

**Réaménagements d'emplois en 1980.**

**1° A l'Administration centrale :**

— intégration dans les cadres permanents du Ministère d'un agent supérieur en surnombre par création d'un emploi d'attaché d'Administration centrale (mesure 01-12-02) :

— transformation de deux emplois d'agents supérieurs, appartenant à un corps en voie d'extinction, en emplois d'attachés d'administration (01-12-03) et d'un emploi de secrétaire d'administration en emploi de secrétaire administratif (01-12-04) ;

— création de sept emplois de conducteurs d'automobiles hors catégorie par suppression de sept emplois de conducteurs de première et deuxième catégories, par application des dispositions statutaires propres à ce corps (01-12-05).

**2° Dans les services à l'étranger :**

— intégration dans les cadres permanents du Ministère de deux emplois d'agents supérieurs rémunérés en surnombre par création de deux emplois de secrétaire adjoint des Affaires étrangères (mesure 02-12-03) ;

— transformation de cinq emplois de chanceliers, appartenant à un corps en voie d'extinction, en emplois de secrétaires de chancellerie.

**c) Les avantages consentis au personnel du Ministère :**

En 1979, les principales mesures avaient concerné, à l'Administration centrale, la majoration des crédits destinés aux cantines et à la Mutuelle du Ministère et, dans les services à l'étranger, le reclassement de 352 contrats et la compensation des pertes subies par les rémunérations à l'étranger du fait de l'évolution des prix et des changes (35,5 millions de francs).

L'ajustement à la hausse des prix des indemnités de résidence avait également été réalisé par indexation sur l'indemnité du vice-consul du pays d'affectation.

En 1980, les principales mesures nouvelles concernent, à l'Administration centrale, le personnel du chiffre (relèvement des indemnités de veille et de responsabilité) et les vacataires (dont les rémunérations ont été regroupés dans un nouveau chapitre 31-96), et, dans les services à l'étranger, les auxiliaires de nationalité étrangère dont les rémunérations doivent être augmentées de 18,5 % (+ 10,7 millions de francs) et versées à partir d'un nouveau chapitre 31-97.

Les agents du Ministère en service à l'étranger souhaitent encore la prise en charge directe par l'Etat des frais de scolarité de leurs enfants, y compris au niveau des études universitaires, la généralisation du congé annuel et surtout un dédommagement plus large que celui résultant de l'actuel supplément familial de traitement, du travail bénévole accompli par leurs épouses et de la perte de l'activité rémunérée que ces dernières exerçaient souvent en France. Concernant le lancinant problème de l'abattement sur l'indemnité de résidence pendant les congés en France, le Ministère du Budget propose de réduire cet abattement de 70 % à 50 % de l'indemnité pour ceux des agents qui, en dehors de l'ambassadeur, ont des charges permanentes de représentation.

*d) L'accroissement de la mobilité des personnels.*

Un certain nombre de mesures ont également été prises en 1980 afin d'accroître la mobilité des personnels ce qui, s'agissant des missions de courte durée, devrait permettre indirectement d'améliorer les liaisons entre l'administration centrale et les postes à l'étranger.

C'est ainsi que les dépenses de mutation de personnels doivent augmenter de 24,2 % et les crédits de mission et de valise de 30 %.

Frais de déplacement.

	1979	1980	1980-1979
		Francs.	Pourcentage.
<i>Administration centrale.</i>			
Chapitre 34-91. — Frais de déplacement.	35 700 000	46 500 000	+ 30,2
Dont :			
Article 10. — Administration centrale .....	474 033	862 670	+ 31,9
Article 20. Missions à l'étranger (courte durée) .....	21 120 000	27 700 000	+ 31,15
Article 30. — Courrier et valises diplomatiques .....	14 160 000	17 800 000	+ 25,7
Chapitre 34-11. — Frais de déplacement.	34 000 000	113 400 000	+ 33
Dont :			
Article 10. — Services diplomatiques et consulaires .....	54 400 000	67 600 000	+ 24,2
Total .....	119 700 000	159 900 000	+ 33,5

On remarquera que ces dépenses ne représentent pas moins que 6,6 % des dépenses du titre III.

Concernant plus particulièrement les frais de déménagement, le Ministère est très attaché au remplacement du système actuel de remboursement aux agents de leurs frais réels, par un mécanisme forfaitaire plus simple et moins coûteux.

L'application d'un tel mécanisme permettrait d'économiser quarante emplois et engagerait les agents mutés à ne déménager que ce qui leur est strictement nécessaire.

**c) La formation des personnels :**

On note, en 1980, une volonté d'amélioration de la formation permanente des personnels des Ministères qui se traduit par une augmentation de 34,5 % des crédits destinés à l'enseignement des langues.

**2° LA RÉNOVATION DU PARC IMMOBILIER DU MINISTÈRE**

**a) L'évolution des crédits :**

Les crédits concernant les acquisitions, constructions, restaurations et aménagements d'immeubles diplomatiques et consulaires sont inscrits au chapitre 57-10 et évoluent comme suit :

CHAPITRE 57-10	1979		1980		1980-1979	
	Autorisations de programme.	Crédits de paiement.	Autorisations de programme.	Crédits de paiement.	Autorisations de programme.	Crédits de paiement.
					Pourcentage.	
Article 10. — Administration centrale .	15,39	18,83	15,39	18,83	+ 0	+ 0
Article 30. — Services diplomatiques et consulaires .....	49,6	39,7	61,9	47,9	+ 24,7	+ 20,6
Article 50. — Acquisitions et constructions de logements à l'étranger ....			Fonds de concours.			

On constate que la dotation de l'Administration centrale en autorisations de programme et crédits de paiement est simplement reconduite tandis que celle des services diplomatiques augmente appréciablement.

D'autre part, les recettes du Fonds de concours (1) destinées à l'acquisition et à la construction de logements à l'étranger là

(1) A ce fonds, sont affectées les recettes provenant de retenues sur les émoluments des agents logés par l'Etat.

où les loyers sont élevés et entraînent une prise en charge coûteuse pour l'Etat (1) se sont élevées à 20,1 millions de francs en 1978 et devraient être d'un ordre de grandeur comparable en 1979.

9102 b) **Les réalisations :**

Les principaux travaux effectués à l'Administration centrale en 1979 ont concerné les services du chiffre (voir B) et les immeubles du quai d'Orsay (mise en conformité du réseau électrique) et de la rue La Pérouse (réseaux de ventilation et gros entretien). A l'étranger, les plus grosses affectations d'autorisations de programme en 1979 ont concerné la construction d'une chancellerie diplomatique à Abidjan (16,8 millions de francs) et à Lagos (20 millions de francs), et surtout la construction de l'ambassade de Moscou (108 millions de francs), beaucoup plus coûteuse que prévue en raison des exigences soviétiques basées sur le coût de la construction de la nouvelle ambassade d'U. R. S. S. à Paris. La restauration du palais Bucquay, à Prague (ambassade de France en Tchécoslovaquie) a nécessité l'ouverture d'un crédit de 16,25 millions de francs en autorisations de programme.

En 1980, les travaux, à l'Administration centrale, seront consacrés à la poursuite des travaux de gros entretien et de réparation (services du chiffre, immeubles du quai d'Orsay et de la rue La Pérouse), ainsi qu'à l'étude de l'installation des archives à Port-de-Saint-Cyr.

A l'étranger, outre l'actualisation des marchés en cours et le renforcement de la sécurité dans les ambassades, les travaux seront consacrés à la construction de chancelleries, de résidences et de grosses résidences à Manama, Mascate, Mexico, Rabat, Séoul, Varsovie, Prague, Bamako, Hanoï et Beyrouth.

Par principales fonctions, les autorisations de programme seront ventilées de la façon suivante :

### Chapitre 57-10.

#### Article 30. — Services diplomatiques et consulaires :

Autorisation de programme en 1980 : 61,9 millions de francs, dont :

- Acquisitions de terrains et immeubles : 8,8 millions de francs ;
- Travaux et constructions : 49,15 millions de francs ;
- Etudes : 4 millions de francs.

---

(1) Notamment au Nigeria, au Libéria, au Venezuela, en Côte-d'Ivoire et dans le Persique.

Votre rapporteur rappelle que la France possède dans le monde un réseau de 148 ambassades et 159 consulats.

Deux emplois d'ambassadeurs ont été créés en 1979 : Suva (Fidji) et Vienne (A. I. E. A.). Le nombre de pays avec lesquels la France n'entretient pas de relations diplomatiques n'est plus que de six (1) ; elle est représentée par un ambassadeur non résidant dans dix-sept Etats (2) qui, pour la plupart, ont récemment accédé à l'indépendance. Le redéploiement de la carte consulaire privilégie l'Afrique, l'Asie et l'Amérique.

En ce qui concerne les logements de fonction financés à l'aide des crédits du fonds de concours, évoqué ci-avant dans ce rapport, la situation est actuellement la suivante :

Chapitre 57-10, article 50. — Logements de fonction.

Liste des travaux en cours en 1979.

OPERATIONS	DEBUT de l'opération.	ACHEVEMENT de l'opération.	MONTANT total de l'affectation des autorisations de programmes (à fin 1979).	MONTANT prévisible des crédits de paiement en 1979.
			Francs.	
Kigali .....	1979	1979	209 750	209 750
Lagos .....	1979	1981	10 075 000	1 830 000
Monrovia .....	1978	1979	1 430 000	1 419 000

c) L'amélioration de la gestion des crédits :

Ce n'est pas sans une particulière satisfaction que votre rapporteur a noté que depuis 1978 la consommation des autorisations de programme et des crédits de paiement a atteint un taux d'utilisation très élevé.

Cette amélioration très sensible de la gestion semble à mettre au crédit de la nouvelle sous-direction des investissements immobiliers du Ministère, créée le 1<sup>er</sup> avril 1978 au sein du Service des immeubles et des affaires générales, et qui a pris en charge la totalité des opérations d'investissement financées au titre V du budget.

Les deux seules difficultés rencontrées dans les délais d'exécution des travaux concernaient la construction de la future résidence de l'ambassadeur de France à Rabat, sur un terrain qui s'est révélé

(1) Corée du Nord, Cambodge, Laos, Rhodésie, Formose et Bhoutan.

(2) Gambie, Botswana, Swaziland, Lesotho, Maldives, Tonga, Sao Tomé et Principe, Tuvalu, Sainte-Lucie, La Grenade, La Barbade, Samoa occidentales, Guyana, Saint-Martin, La Dominique et Cap-Vert.

ne plus être compatible avec sa destination, et le programme de construction et d'aménagement du domaine immobilier de l'ambassade d'Hanoi, en raison de l'absence totale sur place de matériaux et d'ouvriers spécialisés.

3° LA MODERNISATION DES MOYENS « LOGISTIQUES »  
DES SERVICES GÉNÉRAUX

Globalément, les crédits évoluent ainsi :

	1979	1980	1980 1979
	Francs.		Pourcentage.
Chapitre 34-02. — Administration centrale, articles 16 et 20 (matériel)....	19 470 000	26 800 000	+ 37,6 %
Chapitre 34-05. — Achat de matériel informatique .....	704 660	764 660	+ 8,5 %
Chapitre 34-06. — Autres dépenses informatiques .....	360 000	4 900 000	+ 36 %
Chapitre 34-91, article 10. — Loyers des bureaux .....	4 210 000	4 510 000	+ 7 %
Chapitre 34-92, article 10. — Achat et entretien du matériel automobile....	721 860	1 100 000	+ 52,7 %
<i>Services à l'étranger.</i>			
Chapitre 34-12, article 10. — Matériel..	111 800 000	144 700 000	+ 29 %
Chapitre 34-91, article 20. — Loyers des bureaux .....	57 600 000	63 700 000	+ 10,5 %
Chapitre 34-92, article 20. — Achat et entretien du matériel automobile....	9 600 000	11 600 000	+ 20,8 %
Totaux .....	207 700 000	258 060 000	+ 24,2 %

De tels pourcentages sont d'autant plus remarquables que la norme fixée pour la progression de ce type de dépenses dans le budget de l'Etat est de 11,8 %.

L'exécution des objectifs de rattrapage s'étale en général sur deux ou trois années consécutives, le fait que certains objectifs aient déjà été atteints ou au contraire pas encore programmés explique les accroissements plus modestes de certaines dépenses.

Votre rapporteur a suivi plus particulièrement l'évolution des dépenses d'informatique et celle des dépenses relatives au parc automobile des Services généraux.

a) L'évolution des dépenses d'informatique :

Le Ministère des Affaires étrangères demeure l'un des plus démunis sur le plan des moyens informatiques.

Sur le plan de la gestion, l'informatique a permis d'obtenir un gain de temps ainsi qu'une fiabilité plus grande dans la compta-

bilité des investissements et la comptabilité prévisionnelle des voyages et transports, la gestion des fichiers et de la sécurité sociale du personnel et celle du parc automobile. L'informatique a également servi à l'organisation du vote des Français de l'étranger.

Enfin, à côté de l'informatique de gestion a également été introduite l'informatique documentaire avec la constitution d'un fonds documentaire informatisé de chronologie de politique internationale.

Plus précisément, les crédits de 1980 serviront :

— à achever rapidement les études nécessaires à l'adoption du schéma directeur du Ministère ;

— à développer l'application « actes de l'état civil dressés à l'étranger » en utilisant un lecteur optique pour la saisie des données ;

— à programmer les principales applications liées à l'informatique des postes consulaires ;

— à augmenter le nombre des terminaux utilisables par les services gestionnaires.

#### **b) L'évolution des dépenses relatives au parc automobile :**

De 1970 à 1976, l'insuffisante revalorisation des dotations consacrées à l'achat et à l'entretien d'automobiles avait conduit à un recul de 15 % des crédits par rapport à la hausse des prix.

Aussi le nombre de véhicules de liaison avait-il diminué de trente-huit à vingt-six à l'administration centrale, tandis qu'à l'étranger, soixante postes diplomatiques et consulaires en étaient totalement dépourvus.

La première étape de l'effort entrepris dans le cadre du plan de redressement a porté sur les postes à l'étranger, mais, à l'Administration centrale, le nombre de véhicules n'est encore que de trente-trois, soit un chiffre qui demeure inférieur à celui de 1970, d'où la très forte augmentation des crédits de l'article 10 du chapitre 34-92 (+ 53,4 %) qui permettra d'acquérir trois véhicules de liaison supplémentaires et surtout de rajuster les crédits d'entretien.

Quant aux crédits inscrits à l'article 20 du même chapitre, ils n'en augmentent pas moins de 20,4 %, ce qui permettra l'acquisition de dix nouveaux véhicules de liaison et de trois véhicules utilitaires. En même temps le niveau des crédits d'entretien sera régularisé, l'estimation du coût moyen par véhicule étant encore inférieure à la réalité.



Cet effort de rattrapage portant sur les moyens en personnel, en locaux et en matériel des services généraux a déjà été amorcé il y a deux ans en exécution du plan de cinq ans de redressement mis au point par le Ministère. Il s'accompagnera en 1980 de l'application d'une politique tendant plus particulièrement à assurer la continuité du service diplomatique en toutes circonstances.

## **B. — La continuité du service diplomatique.**

La recherche de la continuité du service diplomatique implique en premier lieu une amélioration des liaisons entre l'Administration centrale et les différents postes et, en second lieu, un renforcement de la sécurité dans nos ambassades.

### **1° L'AMÉLIORATION DES LIAISONS**

#### **ENTRE L'ADMINISTRATION CENTRALE ET LES POSTES A L'ÉTRANGER**

Cette amélioration porte à la fois sur les liaisons en cas de crise, entre l'Administration centrale et les postes à l'étranger, et sur les liaisons habituelles entre tous les postes.

##### **a) Les liaisons en cas de crise :**

Des crédits seront ouverts en 1980 au paragraphe 20 de l'article 10 du chapitre 57-10 en vue d'installer dans les locaux du Ministère un « P. C. » opérationnel en cas de crise, où puissent être centralisées, en permanence, les informations et diffusées les instructions.

##### **b) Les liaisons habituelles :**

Les crédits de l'article 20 du chapitre 57-10 (Chiffres et transmissions) augmentent de 120 % en autorisations de programme et de 58,3 % en crédits de paiement, ce qui doit permettre, d'une part, l'installation dans des locaux enterrés d'un service du chiffre entièrement automatisé, d'autre part, la réalisation à Beyrouth et Manama de la première étape d'un réseau de stations relais radio, enfin la constitution d'une provision suffisante pour assurer l'amortissement normal des matériels.

Par ailleurs, la formation et la situation des personnels du chiffre seront améliorées, leurs accessoires de rémunération s'alignant, à grade égal, sur ceux des autres catégories (cf. mesure nouvelle 01-12-06 : Relèvement des indemnités de veille et de responsabilité du personnel du chiffre, + 140 582 F au chapitre 31-02).

Ainsi sera lancé cette année un programme visant à doter progressivement l'ensemble des postes en matériels radio, leur assurant les moyens de communiquer avec le Gouvernement, même en temps de crise et d'interruption des télécommunications locales.

Cet effort d'amélioration des liaisons s'accompagne d'un effort de renforcement de la sécurité dans les postes, par suite de la recrudescence des actes de violence et de terrorisme.

## 2° LE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ DANS LES POSTES

Cet objectif se concrétise essentiellement par le recrutement de gardes de sécurité : 30 des 60 emplois créés en 1980 dans les services généraux le seront au titre de la sécurité :

a) **Dans les ambassades** : le budget de programme des Affaires étrangères souligne que l'amélioration de la sécurité constitue le programme prioritaire de cette année dans le domaine « action diplomatique ».

A cet effet, vingt emplois de gardes de sécurité et de gendarmes seront créés tandis qu'un effort en matière d'investissements sera réalisé en 1980 dans ce domaine (12,5 millions de francs en autorisations de programme).

b) **Dans les consulats** : ce même budget de programme note également, en ce qui concerne le domaine « action consulaire » un effort d'amélioration de la sécurité dans les postes par la création de dix emplois de gardes de sécurité et de gendarmes.

**Ces mesures tendant à améliorer le caractère « opérationnel » de l'instrument diplomatique relèvent davantage de considérations de stratégie politique que de la recherche d'une rentabilité économique et financière maximale.**

**Néanmoins il paraît difficile de les contester, surtout s'agissant de la protection contre les menaces d'attentats des personnels de nos ambassades et de nos consulats.**

**Quant à la poursuite du redressement des moyens de nos services généraux, il suffit, pour en situer l'importance, de rappeler qu'alors que nos locaux diplomatiques et consulaires abritent des représentants de plusieurs services de l'Etat à l'étranger (conseillers et attachés commerciaux et financiers des ministères de l'économie et du budget, notamment), le rôle de coordination et d'impulsion de l'action extérieure française que remplissent nos ambassadeurs a été consacré par le décret n° 79-433 du 1<sup>er</sup> juin 1979.**

Cette priorité donnée à l'instrument diplomatique s'accompagne d'une moindre progression des crédits gérés par la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques.

## II. — LA MOINDRE PROGRESSION DES CREDITS DESTINES AUX RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Alors que les moyens budgétaires des Services généraux progressent de 17,9 %, ceux destinés aux relations culturelles, scientifiques et techniques augmentent de 13,3 %.

Néanmoins, cette comparaison doit tenir compte :

— premièrement, du fait que les dépenses de soutien par l'Administration centrale des programmes de relations culturelles, scientifiques et techniques ne sont pas ajoutées au total des actions budgétaires concernées, sans quoi on aurait un pourcentage de progression des crédits supérieur à 13,3 % ;

— deuxièmement, de ce que les pays avec lesquels nous coopérons prennent en charge une part croissante des dépenses en cause ;

— troisièmement, que la D. G. R. C. S. T., dont les crédits représentent encore 42,2 % au moins des dépenses du Ministère, s'est trouvée auparavant relativement favorisée sur le plan budgétaire par rapport aux autres services, la tendance actuelle pouvant s'analyser comme un léger rééquilibrage interne du budget des Affaires étrangères.

Pour cet ensemble de raisons auxquelles s'ajoute la possibilité d'un redéploiement des moyens de la direction générale, *il n'est pas possible de parler d'un recul des actions de relations et de coopération culturelles, scientifiques et techniques.*

**A. — La présentation des crédits  
sous forme de budget de programme.**

**1° LE PASSAGE DE LA PRÉSENTATION TRADITIONNELLE DES CRÉDITS  
A CELLE DU BUDGET DE PROGRAMME**

**a) La présentation des crédits dans le « bleu » et le « vert »  
des Affaires étrangères :**

La nomenclature du « bleu » ne paraissant pas très explicite et la réforme réalisée l'année dernière, sous prétexte de simplification, n'ayant fait qu'accroître la confusion, du moins en ce qui concerne l'action culturelle et artistique (1) (chapitre 42-21), il paraît préférable de se fier à la présentation du budget de programme du Ministère.

Cependant, comme le « bleu » représente malgré tout l'instrument de base en matière de prévisions budgétaires, la récapitulation des chapitres consacrés aux relations et à la coopération culturelle, scientifique et technique sera rappelée ci-dessous :

	1979	1980	1980/1979
	Francs.		Pourcentage.
<b>Dépenses ordinaires.</b>			
<b>TITRE IV. — INTERVENTION</b>			
<b>Deuxième partie. — Action internationale.</b>			
<b>Chapitre 42-02. — Diffusion générale d'information et de documentation.....</b>	27 600 000	30 000 000	+ 8,7%
<b>Dont :</b>			
Article 20. — Informations et documentations .....	16 500 000	»	»
Article 30. — Action cinématographique.	1 800 000	»	»
Article 40. — Bibliothèques à l'étranger.	578 500	»	»
Paragraphe 10. — Archives .....	96 300	»	»
Paragraphe 20. — Documentation ...	482 200	»	»
<b>Chapitre 42-03. — Emissions radiophoniques en direct vers l'étranger.....</b>	19 700 000	19 700 000	+ 0 %
<b>Dont :</b>			
Article 10. — Ondes courtes et moyennes.	19 400 000	19 400 000	»
Article 20. — Chroniques et télex en langues étrangères .....	283 550	283 550 000	»

(1) Au moins l'imprécision de la nouvelle nomenclature a-t-elle l'avantage de refléter davantage la « souplesse » avec laquelle les crédits sont gérés dans la pratique.

	1979	1980	1980 / 1979
	Francs.		Pourcentage.
<b>Chapitre 42-41. — Action culturelle et artistique .....</b>	298 210 000	331 300 000	+ 11 %
<b>Dont :</b>			
Article 10. — Etablissements culturels et d'enseignement .....	136 800 000	151 600 000	+ 10,8 %
Paragraphe 10. — Fonctionnement des organismes et établissements de diffusion culturelle, d'enseignement et des œuvres françaises à l'étranger .....	119 300 000	»	»
Paragraphe 20. — Frais de stages et de missions (enseignements, inspections examens).....	12 300 000	»	»
Paragraphe 30. — Recherches archéologiques .....	5 170 000	»	»
Article 21. — Echanges culturels.....	10 800 000	12 270 000	+ 13,6 %
Paragraphe 10. — Missions, congrès et accueil .....	6 500 000	»	»
Paragraphe 20. — Jeunes et extra-universitaires .....	4 300 000	»	»
Article 22. — Réceptions et documentation .....	439 800	509 800	+ 15,9 %
Paragraphe 10. — Réceptions .....	200 000	»	»
Paragraphe 20. — Documentation...	239 800	»	»
Article 24. — Boursiers français à l'étranger .....	(1) 13 250 000	13 700 000	+ 3,4 %
Article 26. — Boursiers étrangers en France .....	33 900 000	39 120 000	+ 15,3 %
Article 30. — Echanges artistiques.....	20 700 000	23 900 000	+ 15,4 %
Article 40. — Moyens de diffusion culturelle .....	82 105 000	90 105 000	+ 9,7 %
Paragraphe 10. — Livres, publications, photographies, expositions...	17 240 000	»	»
Paragraphe 20. — Moyens audiovisuels .....	64 800 000	»	»
<b>Chapitre 42-22. — Relations scientifiques.....</b>	23 150 000	23 900 000	+ 3,23
<b>Dont :</b>			
Article 10. — Relations scientifiques.....	2 600 000	2 700 000	+ 3,8
Paragraphe 10. — Subventions à des établissements ou organismes scientifiques .....	2 600 000	»	»
Article 20. — Enveloppe Recherche. — Relations scientifiques.....	18 370 000	18 870 000	+ 2,7
Paragraphe 10. — Documentation et publications .....	1 099 000	»	»
Paragraphe 20. — Frais de missions et colloques .....	13 400 000	»	»
Paragraphe 30. — Stages d'études en France .....	3 800 000	»	»

(1) Dont 6,23 millions de francs au titre de l'enveloppe Recherche.

	1979	1980	1980/1979
	Francs.		Pourcentage.
Article 40. — Opérations de coopération scientifique .....	2 200 000	2 300 000	+ 4,5
<b>Chapitre 42-25. — Aide au développement par l'enseignement, la formation et les techniques .....</b>	<b>894 800 000</b>	<b>1 120 000 000</b>	<b>+ 13,09</b> (1)
Dont :			
Article 10. — Aide directe en personnel..	592 033 000	673 381 000	+ 13,7
Paragraphe 10. — Personnel de l'enseignement .....	456 900 000	»	»
Paragraphe 20. — Experts techniques.	135 097 000	»	»
Article 20. — Formation des étudiants et stagiaires étrangers.....	180 280 000	204 900 000	+ 13,6
Paragraphe 10. — Formation dans l'enseignement .....	110 085 000	»	»
Paragraphe 20. — Formation technique .....	70 190 000	»	»
Article 30. — Assistance pédagogique et technique .....	106 280 000	116 280 000	+ 9,4
Paragraphe 10. — Assistance pédagogique .....	21 500 000	»	»
Paragraphe 20. — Assistance technique .....	84 700 000	»	»
Article 40. — Missions, échanges de personnes et accueil.....	16 230 000	17 680 000	+ 8,9
Paragraphe 10. — Enseignement .....	5 400 000	»	»
Paragraphe 20. — Aide technique au développement .....	10 780 000	»	»
<b>Dépenses en capital.</b>			
<b>TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT</b>			
<b>Chapitre 56-20 :</b>			
<i>Acquisitions immobilières</i> (crédits de paiement) .....	12 000 000	11 000 000	— 8,3
<i>Constructions et grosses réparations</i> (immeubles appartenant à l'Etat) (autorisation de programme).....	16 900 000	19 400 000	+ 14,7
Article 10. — Services culturels, scientifiques et de coopération technique.....	»	»	»
Article 20. — Etablissements français....	»	»	»
<b>TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Chapitre 68-60. — Aide extérieure :</b>			
Crédits de paiement.....	18 600 000	18 600 000	+ 0
Autorisations de programme.....	18 600 000	18 600 000	+ 0
Article 10. — Etablissements culturels et scientifiques :			
Crédits de paiement.....	7 300 000	7 300 000	+ 0
Autorisations de programme.....	7 300 000	7 300 000	+ 0

(1) Chapitre 42-25 : dont 296,24 millions de francs au titre du P. A. P. n° 9 « Accompagnement de l'effort d'exportation ».

	1979	1980	1980/1979
	Francs.		Pourcentage.
Article 20. — Etablissements techniques :			
Crédits de paiement.....	11 300 000	11 300 000	+ 0
Autorisations de programme.....	11 300 000	11 300 000	+ 0
Chapitre 68-81. — Relations culturelles (subventions et participations pour la réalisation d'opérations immobilières) :			
Crédits de paiement.....	6 800 000	14 400 000	+ 111,7
Autorisations de programme.....	4 900 000	10 400 000	+ 112,2
Total dépenses ordinaires + crédits de paiement (actions 03 et 04).....	1 967 000 000	2 228 000 000	+ 13,3

N. B. — On remarquera surtout la très forte progression des subventions aux opérations immobilières des établissements culturels à l'étranger.

**b) La présentation sous forme de budget de programme :**

Pour sa part, le budget de programme du ministère subdivise les actions culturelles, scientifiques et techniques en trois composantes :

- 1° Coordination et animation ;
- 2° Diffusion, échanges culturels et scientifiques ;
- 3° Coopération avec les pays en développement.

La coordination et l'animation mobilisent une partie des crédits des services généraux (actions 01 et 02 du « bleu » des Affaires étrangères) tandis que la diffusion culturelle et les échanges dans le budget de programme correspondent à l'action 03 (Relations) du « bleu » et la coopération à l'action 04. Les contributions internationales (action 06) sont également prises en compte.

Tableau de correspondance.

BUDGET PROGRAMME	ACTIONS budgétaires dans le bleu.
Domaine 3. — Actions culturelles, scientifiques et techniques.	
1. Groupe de programme 3.1. — Coordination et animation...	01, 02, 03
2. Sous-domaine 1. — Diffusion, échanges culturels et scientifiques .....	(1) 01, 03, 06
3. Sous-domaine 2. — Coopération avec les pays en développement .....	(2) 01, 04, 06

(1) 06 : Relations dans le cadre d'organisations internationales.

(2) 06 : Aide multilatérale.

Si l'on prend en compte, comme le fait le budget de programme, les dépenses des Services généraux et les contributions internationales, on obtient, pour les dépenses de relation et de coopération, un total de 2,7 milliards de francs au lieu de 2,2 milliards de francs (mais il est vrai que le total « actions diplomatique et consulaire » augmente lui aussi dans le budget de programme, par suite de l'incorporation, non seulement du restant des contributions, mais aussi des dépenses d'assistance et de solidarité).

## 2° LES ACTIONS DE RELATIONS ET DE COOPÉRATION CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES D'APRÈS LE BUDGET DE PROGRAMME

Le total, hors contributions, des dépenses consacrées à ces actions s'établit d'après le budget de programme à 2,274 milliards de francs.

### a) La coordination et l'animation des actions culturelles, scientifiques et de coopération :

Les 103 missions culturelles, scientifiques et de coopération dont nous disposons dans nos ambassades, animées par 261 personnes (enseignants pour la plupart), auxquelles s'ajoutent 77 V. S. N. A. (volontaires du Service national actif) (1) permettent d'encadrer et de diriger nos actions de diffusion et d'échanges culturelles et scientifiques ainsi que notre action de coopération avec les pays en développement (voir *infra*).

Depuis une quinzaine d'années, le Ministère a également constitué un réseau de vingt-huit conseillers et attachés scientifiques, qui exercent leurs activités pour la plupart en Europe, en Amérique du Nord et en Extrême-Orient; ce réseau étant renforcé par un certain nombre de conseillers et d'attachés qui, bien que de formation scientifique, n'en cumulent pas moins des fonctions scientifiques avec d'autres fonctions culturelles et de coopération.

*L'ensemble de ces dépenses de coordination et d'animation se montent en 1980 à 179,8 millions de francs d'après le budget de programme (8,6 millions de francs à l'Administration centrale, 4,9 millions de francs dans les services à l'étranger et 166,255 millions de francs au titre de l'action 03 « Relations culturelles, scientifiques et techniques avec l'étranger »). La principale mesure nouvelle en 1980 concerne la création de dix emplois (5 agents d'encadrement chargés de mission d'enseignement et 5 agents d'exécution), au titre du renforcement de notre représentation scientifique à l'étranger (coût : 3 millions de francs).*

---

(1) Ces personnels sont en très grande majorité des enseignants de tous niveaux (de l'instituteur au professeur d'université), auxquels s'ajoutent quelques agents du cadre diplomatique et consulaire (11 en 1979).



**b) Les actions de diffusion et d'échanges culturels et scientifiques :**

Ces actions, d'après le budget de programme du ministère, se présentent sous deux aspects :

Le premier aspect concerne plus particulièrement l'enseignement (enseignement du français comme langue étrangère et scolarisation des enfants français à l'étranger).

Le deuxième aspect est relatif à la diffusion de la culture française à l'extérieur et aux échanges culturels, artistiques et scientifiques entre la France et les autres pays.

Le seul reproche que l'on puisse faire à cette présentation, par ailleurs très éclairante, du budget des affaires étrangères sous forme de budget de programme, est qu'elle rattache les actions de diffusion d'émissions radiophoniques à l'action diplomatique plutôt qu'aux actions culturelles du Ministère.

Concernant les actions d'enseignement, le réseau des lycées et collèges français ou franco-étrangers comprend en 1979 168 établissements (dont 126 relevant du Ministère des Affaires étrangères), ensemble auquel il convient d'ajouter celui des 103 écoles françaises à l'étranger (dont 78 aidées par le Ministère).

On notera plus particulièrement en 1980 la création de trente emplois de chargés de mission d'enseignement au titre de la *scolarisation des enfants français à l'étranger*, ainsi que l'augmentation considérable des autorisations de programme et des crédits de paiement du chapitre 68-81 qui permet de subventionner les opérations immobilières réalisées par les établissements culturels ou d'enseignement français ou franco-étrangers qui ne sont pas la propriété de l'Etat (lycées, collèges, écoles françaises, alliances françaises). Mais ce chapitre servira également en 1980, ce qui paraît très contestable, à aider la commune de Strasbourg à financer la construction de locaux pour l'Assemblée des Communautés européennes (ce qui représente une dépense de 10 millions de francs sur les 14,4 millions de francs d'autorisations de programme du chapitre !).

S'agissant des dépenses en capital du chapitre 56-20 (Immeubles appartenant à l'Etat), les principaux travaux concerneront l'extension du lycée français de Londres, en même temps que les instituts français de Lisbonne et de Vienne.

Une mesure nouvelle de 600 000 F est également inscrite à l'article 10 du chapitre 42-21 (Etablissements culturels et d'enseignement) au titre de l'accroissement de la capacité d'accueil des établissements français d'enseignement à l'étranger, ce qui concerne là aussi directement l'aide à la scolarisation des enfants français.

En raison de la baisse des effectifs d'enfants français scolarisés en Afrique du Nord, le simple maintien du taux actuel d'encadrement aurait conduit à supprimer 33 postes de professeurs dans les lycées et collèges.

Ce taux sera donc amélioré en 1980 mais le problème du coût de la scolarité supporté par les parents français à l'étranger demeure posé.

*Il n'est pas besoin d'insister sur la très grande importance de l'effort d'enseignement qui vient d'être présenté, la connaissance du français dans le monde servant directement nos intérêts économiques, de par la corrélation qui existe entre diffusion linguistique et pénétration commerciale, et la scolarisation des enfants français à l'étranger étant indispensable à l'accompagnement de notre effort d'exportation comme permettant de vaincre les réticences de nos compatriotes appelés à s'expatrier.*

Concernant la diffusion et les échanges culturels et artistiques, le budget de programme distingue :

- les échanges de personnes (accueil de personnalités, bourses, missions à l'étranger...);
- les échanges de matériaux culturels (revues, magazines, films, programmes de télévision);
- les échanges artistiques (théâtre, ballet, mime, arts plastiques et musique);
- les échanges en sciences humaines (instituts de recherche et missions archéologiques).

Les crédits n'augmentant globalement que de 12,06 %, on constate en 1980 :

— dans le domaine des échanges de personnes, la volonté de développer nos échanges culturels avec la Chine (bourses : + 1,8 million de francs; missions et invitations : + 1,7 million de francs);

— dans le secteur des échanges de matériaux culturels, la relance de l'action de diffusion du livre français à l'étranger (+ 1 million de francs) et la poursuite du développement de notre action audio-visuelle par la radio et la télévision, à destination notamment des pays arabes et hispanophones;

— dans le secteur des échanges artistiques, un certain effort de redressement, pour la deuxième année consécutive : 1979 : + 16,9 %, 1980 : + 15,5 %;

— enfin un effort sur la publication des résultats des recherches archéologiques.

*L'audio-visuel étant la manière la plus efficace d'affirmer notre identité et de faire passer nos valeurs culturelles, votre rapporteur se demande si l'effort annoncé dans ce domaine est suffisant pour permettre de dépasser le stade des bonnes intentions.*

Le tableau qui figure en page 165 du budget de programme paraît en effet assez inquiétant.

	1978	1979	1979-1978
<i>Echanges de matériaux culturels (envois gratuits).</i>			Pourcentage
Nombre de livres français diffusés dans le monde.....	180 014	168 737	— 6,26
Nombre de périodiques .....	22 180	21 764	— 1,87
Nombre de films .....	5 900	4 500	— 23,7
Nombre de disques .....	30 009	31 500	+ 4,9
Nombre d'heures de programmes radio.	27 800	21 000	— 24,4
Nombre d'heures de programmes télévisés .....	2 714	2 800	+ 3,16
Nombre d'heures de cours de français radiodiffusés et télévisés.....	710	720	+ 1,4

On constate, en effet, que seuls les volumes des disques, des émissions télévisées et des cours de français radiodiffusés et télévisés ont augmenté légèrement entre 1978 et 1979, alors que la diminution du nombre de films et d'heures de programmes radiodiffusés, est particulièrement nette.

En ce qui concerne la télévision, la priorité porte sur l'Amérique hispanophone, continent sur lequel pratiquement aucune émission française n'était diffusée par les chaînes locales.

Aux Etats-Unis et au Québec, nous nous efforçons d'assurer également une présence des programmes français sur les réseaux de câblodistribution.

Enfin, le circuit des téléthèques dont la mise en place a débuté il y a deux ans compte désormais quarante relais.

Mais cet effort paraît bien modeste pour permettre d'enrayer le déclin du rayonnement de la culture et de la langue françaises dans le monde alors que le volume des émissions radiophoniques françaises en direct vers l'étranger reste stagnant depuis de nombreuses années (malgré un prélèvement de l'ordre de 12 millions de francs en 1979 sur le montant de la redevance télévision au profit du financement des émissions de Radio-France Internationale et de la S. O. M. E. R. A. (1), venu compléter les crédits du chapitre 42-03).

(1) Société monégasque d'exploitation et d'études de radiodiffusion.

S'agissant des échanges artistiques, la diminution du nombre de manifestations artistiques françaises à l'étranger est encore plus prononcée que celle du nombre de livres, de périodiques et de films français diffusés en dehors de la France.

	1978	1979	1979-1980
<i>Echanges artistiques.</i>			
Manifestations artistiques françaises à l'étran- ger .....	1 717	1 251	— 27 %
Manifestations artistiques étrangères en France .....	212	225	+ 6,13 %

Ayant demandé la raison de la relative *priorité dont bénéficie la musique*, parmi les moyens d'échanges culturels subventionnés, votre rapporteur s'est vu répondre qu'une telle priorité était justifiée par la « flexibilité » de cette discipline artistique (qui permet par exemple d'envoyer à peu de frais des orchestres de chambre à l'étranger au même titre que des grands ensembles) ainsi que par le fait qu'elle échappe aux barrières de langues. La vitalité des ensembles français et la demande considérable dont la chanson française fait, paraît-il, l'objet ont également été invoquées.

**La coopération avec les pays en développement :**

Ce sont aujourd'hui plus de quatre-vingt-dix Etats qui bénéficient de l'assistance française en enseignants et en experts ou de l'attribution de bourse d'études et de stages.

Le budget de coopération du Ministère des Affaires étrangères estimé à 68,6 millions de francs en 1980 par le budget de programme, n'augmente que de 12,86 %.

*Concernant les subventions versées par le Ministère, dans le cadre de cette coopération, à des établissements techniques ou scientifiques de pays en développement (chapitre 68-80), votre rapporteur signale un décalage souvent important entre les autorisations de programme affectées et les crédits de paiement consommés, ce qui semble prouver que certains pays éprouvent des difficultés à utiliser immédiatement les crédits que nous mettons à leur disposition, en raison notamment de retards pris dans l'exécution des travaux.*

En 1980, un ensemble d'inscriptions budgétaires supplémentaires portant sur un total de 60,6 millions de francs permettra d'assurer :

— la poursuite de l'amélioration de la condition des boursiers étrangers en France (+ 16,65 millions de francs) ;

— l'accroissement des opérations d'aide au développement dans le domaine des techniques audio-visuelles (+ 5 millions de francs) ;

— la relance de notre coopération avec l'Algérie dans le cadre de l'application de la convention franco-algérienne du 4 février 1978 (+ 21 millions de francs) ;

— le développement de notre coopération culturelle et technique avec les pays du tiers monde producteurs d'énergie et de matières premières.

Cette dernière orientation constitue un des grands axes de la politique de redéploiement menée par la Direction générale, politique qui va être maintenant décrite.

## **B. — Le redéploiement de nos relations et de notre coopération culturelle, scientifique et technique.**

Souvent volontaire, parfois dicté par les circonstances, toujours guidé par la recherche de notre intérêt stratégique, économique et financier, le redéploiement est le moyen pour la D. G. R. C. S. T. de faire évoluer sa politique dans le sens qu'elle souhaite en dépit du caractère limité de la croissance des crédits qui lui sont affectés.

Ce redéploiement, qui n'est pas seulement géographique, peut seulement être entravé par la rigidité des services votés ou par l'absence de priorités bien définies.

Ce dernier danger ne semble pas menaçant, une priorité assez claire étant donnée au développement de nos relations avec les pays du Tiers Monde producteurs de matières premières et à celle de nos actions de coopération qui privilégient, dans l'intérêt des pays avec lesquels nous coopérons, la formation de formateurs et de cadres scientifiques et techniques.

### **1° LE REDÉPLOIEMENT GÉOGRAPHIQUE**

a) S'agissant des **actions de diffusion et d'échanges culturels et scientifiques**, l'enseignement du français à l'étranger, qui absorbe près de 90 % des crédits consacrés à ces interventions (853 millions de francs sur 969 millions de francs), est un domaine dans lequel la rigidité des services votés apparaît particulièrement contraignante. Les charges de rémunération des enseignants représentent en effet 78 % des dépenses.

Par ailleurs, la tendance est plutôt, en même temps qu'à l'accroissement des effectifs d'enfants français scolarisés à l'étranger, à l'extension de notre réseau d'établissements dans le monde qui demeure un instrument irremplaçable de promotion de notre culture mais dont le fonctionnement et l'entretien nécessitent un minimum de moyens incompressibles (1).

Enfin, la reconquête des positions perdues apparaît dans ce domaine comme un exercice difficile qu'il vaut mieux éviter d'avoir à accomplir.

Les autres moyens de diffusion culturelle (livres, publications, audio-visuel) semblent en revanche plus facilement mobilisables et transférables d'une région à une autre, particulièrement en ce qui concerne les nouveaux instruments audio-visuels (vidéo-cassettes).

Nous avons vu qu'en matière de télévision la priorité avait été donnée à l'Amérique hispanophone ainsi qu'au Québec en ce qui concerne plus particulièrement la « cablo-distribution » (2 500 heures par an).

b) *Les actions de coopération :*

Elles apparaissent, d'après le Ministère, comme celles où le redéploiement des moyens est le plus aisé à opérer.

Le Ministère estime en effet que le système de l'enveloppe budgétaire de coopération attribuée à chaque ambassadeur, facilite le redéploiement géographique et l'évolution qualitative de l'action de coopération culturelle et technique. Une telle assertion ne paraît pas évidente dans la mesure où chaque année les enveloppes sont négociées sur la base de leur montant de l'année précédente, ce qui devrait pousser à la consolidation des positions acquises plus qu'au transfert des crédits d'une région à une autre.

Des mouvements de crédits risquent d'être en revanche effectués au sein d'une même enveloppe entre des dépenses qui ne sont plus jugées nécessaires et des dépenses dont l'augmentation peut paraître superflue.

*Cependant, entre 1973 et 1979, un redéploiement indéniable a été effectué à partir du Maghreb, où nos partenaires ont accepté de renégocier leur participation à nos charges de coopération, et du secteur Asie-Océanie où nous avons pratiquement cessé toute coopération avec nos anciennes possessions d'Indochine.*

---

(1) On enregistre cependant cette année la suppression de 22 emplois d'enseignants dans le Maghreb (économie : 5,6 millions de francs).

Parts respectives dans le budget total de la coopération.

	1973	1979
	(En pourcentage.)	
Maghreb .....	53,5	45,7
Asie - Océanie :		
Pays de l'ex-Indochine française.....	10,8	1,4
Autres pays d'Asie.....	1,7	6,7
Moyen-Orient .....	7,9	13,4
Afrique anglophone au sud du Sahara.....	5,3	9,7
Amérique latine .....	9,2	11,4
Amérique du Nord.....	3,5	4
Europe méridionale.....	1,9	2,8
Moyens non ventilables.....	6,2	4,9

Le redéploiement présenté ci-dessus en données chiffrées apparaît remarquable, s'agissant notamment :

- de l'Asie - Océanie (autres pays que le C. L. V.) : de 1,7 % à 6,7 % ;
- du Moyen-Orient : de 7,9 à 13,4 % ;
- de l'Afrique anglophone : de 5,3 % à 9,7 %.

L'ensemble du budget de la coopération, pendant cette même période, n'a progressé que de 63 % environ.

**Mais un secteur dans lequel le redéploiement paraît avoir été insuffisant à votre rapporteur est celui de la coopération technique, en effet, bien que le nombre d'experts français en mission de longue durée en Afrique du Nord ait diminué de 2 563 à 2 237 entre 1978 et 1979, il demeure comparativement très important dans cette partie du monde et trop limité dans les autres continents par rapport à celui des autres pays.**

En effet, avec 387 experts pour l'Europe, l'Asie-Océanie, l'Amérique et le reste de l'Afrique, notre effectif est environ douze fois inférieur à celui de la Grande-Bretagne et cinq fois à celui de l'Allemagne.

Experts français en mission de longue durée.

	1978	1979
Europe .....	10	15
Asie - Océanie .....	12	25
Afrique du Nord.....	2 563	2 237
Levant .....		
Reste de l'Afrique.....	68	85
Amérique .....	206	261

Néanmoins un progrès a été accompli dans le sens souhaité l'an dernier par votre rapporteur.

*Dans le secteur des relations scientifiques, la Chine a été désignée comme la première des priorités : un crédit de 10 millions de francs doit en effet être transféré au début de 1980 du fonds de la recherche, en vue notamment de financer le programme de coopération scientifique avec ce pays.*

Les autres priorités portent sur les relations avec :

— les trois pays du sud de l'Europe, candidats à la Communauté européenne : Espagne, Portugal et Grèce ;

— les grands pays en voie de décollage industriel tels que l'Inde, l'Indonésie, le Brésil, le Mexique.

Ce redéploiement a été en partie rendu possible par une réduction de notre participation à certains congrès et colloques internationaux ainsi que par une compression de nos dépenses de coopération scientifique avec les pays du Maghreb (Tunisie, Algérie) et certains pays de l'Europe de l'Est.

Globalement, pour l'ensemble des grands secteurs d'intervention du budget de la Direction générale, le redéploiement géographique couvrant la période 1973-1979 s'établit conformément au tableau ci-dessous (en pourcentage par rapport à l'ensemble du budget de la D. G. R. C. S. T.) :

ZONES GEOGRAPHIQUES	POURCENTAGE par rapport au montant total du budget	
	1973	1979
Maghreb .....	41,67	36,26
Asie-Océanie (pays en voie de développement) ..	11,73	5,63
Europe de l'Ouest.....	9,55	12,81
Amérique latine.....	9,24	12,42
Moyen-Orient .....	6,70	10,64
Afrique non francophone.....	3,52	6,03
Asie-Océanie (pays développés).....	1,60	2,31
Amérique du Nord.....	3,36	4,52
Europe de l'Est.....	2,46	3,14

*En ce qui concerne les bourses, une priorité est donnée à l'accueil d'étudiants originaires des pays du Tiers-Monde producteurs d'énergie et de matières premières (+ 16,6 millions de francs pour les bourses de stages de l'article 20 du chapitre 42-25).*



Par ailleurs, nous avons déjà vu que la Chine avait fait l'objet d'un crédit spécial de 1,8 million de francs supplémentaires à l'article 26 du chapitre 42-21 (boursiers étrangers en France).

Mais la politique suivie en matière de bourses est également affectée par un redéploiement qualitatif des moyens de la Direction générale.

## 2° LE REDÉPLOIEMENT QUALITATIF

a) S'agissant de la diffusion et des échanges culturels et scientifiques, ce type de redéploiement se traduit essentiellement par la **priorité accordée à l'audio-visuel**.

b) Mais c'est essentiellement dans les domaines de la **coopération avec les pays en développement** et des **bourses** qu'un tel redéploiement produit le maximum d'effets.

Il s'agit de privilégier, comme il a été dit, la formation de formateurs et celle de cadres scientifiques et techniques, de donner la priorité à des actions « intégrées », c'est-à-dire qui constituent une opération complète (interventions agronomiques, instituts de technologie, recherche minière ou hydraulique, appui à des bureaux d'études ou de planifications étrangers), enfin d'élever le niveau des boursiers accueillis en France et de diversifier nos modes d'intervention chez nos partenaires.

Des programmes de formation d'ingénieurs et de techniciens sont élaborés à l'initiative des pays avec lesquels nous coopérons (qui dès lors en partagent les charges) en accord avec des entreprises françaises qui organisent des cycles de formation en France.

Comme l'an dernier, les actions bénéficiant de crédits renforcés sont notamment celles relatives à la formation de spécialistes scientifiques, d'ingénieurs, de techniciens supérieurs et de gestionnaires de l'économie car les étudiants ainsi formés ont toute chance de devenir par la suite des interlocuteurs bien disposés à l'égard de nos entreprises.

Comme il est écrit dans le budget de programme des Affaires étrangères et comme en témoignent les deux tableaux ci-dessous extraits de ce document : « l'enseignant français d'hier, chargé d'une classe, ou le coopérant technique assumant temporairement des fonctions d'autorité en se substituant aux responsables nationaux, ont fait place à des fonctions très différentes : des professeurs nationaux sont formés avec l'appui de la France, et les enseignants en coopération sont groupés au niveau des universités, des écoles normales, tandis que les coopérants techniques se rassemblent dans des opérations qui forment un tout ».

**a) Répartition, par grandes zones géographiques,  
des enseignants en coopération en 1978 d'après la fonction exercée.**

ZONE GEOGRAPHIQUE	FONCTION								TOTAL
	Enseignants.								
	Enseignement primaire.	Secondaire général.	Secondaire technique.	Formation professionnelle.	Ecoles normales.	Supérieur universitaire.	Personnel affecté à des tâches pédagogiques.	Personnel affecté à des tâches administratives.	
Europe .....	»	6	»	1	1	31	»	1	40
Asie, Océanie .....	»	2	»	»	7	80	21	14	124
Afrique du Nord .....	11	4 875	802	215	717	1 581	285	25	8 511
Levant .....	1	90	»	»	5	119	58	21	294
Reste de l'Afrique .....	1	61	16	26	22	60	47	3	236
Amérique du Nord .....	195	38	11	»	»	8	9	2	263
Amérique latine .....	»	»	1	119	»	199	49	3	371
<b>Total .....</b>	<b>208</b>	<b>5 072</b>	<b>830</b>	<b>361</b>	<b>752</b>	<b>2 078</b>	<b>469</b>	<b>69</b>	<b>9 839</b>

**b) Répartition, par grandes zones géographiques,  
des experts en coopération en 1978 d'après les secteurs d'activité.**

ZONE GEOGRAPHIQUE	SECTEUR D'ACTIVITE									TOTAL
	Planification.	Administration publique.	Services publics.	Industrie, mines, artisanat.	Commerce, banques.	Agriculture.	Santé.	Services sociaux.	Autres activités non ventilables.	
Europe .....	»	1	2	3	»	3	1	»	»	10
Asie, Océanie .....	»	2	»	1	»	6	3	»	»	12
Afrique du Nord .....	107	36	487	639	36	388	691	4	97	2 485
Levant .....	»	12	12	2	»	2	27	1	22	79
Reste de l'Afrique .....	»	3	10	9	»	19	13	4	10	69
Amérique du Nord .....	1	2	14	8	»	2	71	»	3	101
Amérique latine .....	6	13	»	17	1	40	11	»	17	103
<b>Total .....</b>	<b>114</b>	<b>69</b>	<b>525</b>	<b>679</b>	<b>37</b>	<b>460</b>	<b>817</b>	<b>9</b>	<b>149</b>	<b>2 859</b>

*La tendance générale de notre coopération, dans le cadre de ce redéploiement géographique et qualitatif est de s'appuyer de plus en plus sur un cofinancement ou même un financement très largement majoritaire par nos partenaires étrangers. Ainsi, de même que par la démultiplication de ses actions que permet la formation de formateurs et de cadres locaux, la direction est-elle certaine de ne pas voir diminuer son influence dans le monde malgré la moindre progression de ses crédits.*

### III. — L'ÉVOLUTION, DANS L'ENSEMBLE SATISFAISANTE, DES PRINCIPALES AUTRES ACTIONS DU MINISTÈRE

#### A. — La modération globale de l'augmentation de nos contributions internationales.

##### 1° UNE MODÉRATION GLOBALE

La part de nos contributions aux organisations internationales était passée de 19,3 % du budget des Affaires étrangères en 1970 à 23,2 % en 1976, en raison d'une progression souvent considérable des dépenses des principaux organismes de coopération multilatérale.

*C'est donc avec une particulière satisfaction que votre rapporteur a accueilli le retour en 1979 à un rythme raisonnable d'augmentation globale de ces dépenses (+ 11,3 %).*

Pour la deuxième année consécutive en 1980, ces crédits progresseront dans leur ensemble moins vite que le budget des Affaires étrangères (+ 12,9 % au lieu de + 14,9 %), et leur part dans ce budget diminuera donc, passant de 23,2 à 22,2 % du total des dépenses.

Cette modération globale est d'autant plus remarquable que nous avons jugé bon cette année d'augmenter très fortement certaines de nos contributions bénévoles.

	ORGANISMES situés en France.				ORGANISMES situés hors de France.				TOTAL EN FRANCE et hors de France.		
	Article.	1979	1980	1980/1979	Article.	1979	1980	1980/1979	1979	1980	1980/1979
		Millions de francs.	francs.	Pourcentage.		Millions de francs.	francs.	Pourcentage.	Millions de francs.	francs.	Pourcentage.
<b>Chapitre 42-31. Contributions obligatoires.</b>											
O. N. U. et institutions spécialisées.....	12	47,27	49,7	+ 5,14	11	314,7	360,7	+ 14,6	361,9	410,4	+ 13,4
Organisations internationales européennes (sauf C. E. E. et organismes scientifiques et techniques) .....	22	71,6	76,5	+ 6,8	21	48,5	50,3	+ 3,7	120,1	126,8	+ 5,5
Autres organisations.....	32	33,9	37,6	+ 10,9	31	65,6	70,6	+ 7,6	99,5	108,2	+ 8,7
Organismes à vocation scientifique :											
Recherche hors enveloppe.....	42	2,9	3,2	+ 10,3	41	41,1	41,1	+ 0	44	44,3	+ 0,68
Recherche organisation à vocation scientifique .....	52	2,8	2,9	+ 3,5	51	363,3	397,2	+ 9,3	361,1	400,1	+ 9,28
Totaux (contributions obligatoires)..		158,5	170	+ 7,25		833,2	920	+ 10,4	950,9	1 049	+ 10,3
<b>Chapitre 42-32. Contributions bénévoles.</b>											
Organismes relevant des Nations Unies.....	12	0,3	0,3	+ 0	11	103,9	143,58	+ 38,2	104,2	143,8	+ 38
Autres organismes internationaux.....	22	4,1	4,1	+ 0	21	0,7	1,1	+ 57	4,8	5,2	+ 8,3
Enveloppe recherche.....	32	0,347	0,347	+ 0	31	3,8	3,8	+ 0	4,1	4,1	+ 0
Totaux (contributions bénévoles)...		4,7	4,7	+ 0		108,4	148,48	+ 36,9	113,27	153,27	+ 35,3

Le tableau ci-dessus appelle les remarques suivantes :

— la progression des contributions aux organismes situés hors de France est plus forte que celle des contributions aux organismes situés en France ;

— les progressions des contributions à l'O. N. U., aux institutions spécialisées et aux organismes qui relèvent des Nations Unies sont les plus marquées (contributions obligatoires : + 13,4 % au lieu de + 10,3 % pour l'ensemble du chapitre. Contributions bénévoles : + 38 % au lieu de + 35,3 % pour l'ensemble du chapitre) ;

— la progression des budgets des organisations européennes est modérée ;

— les crédits destinés aux échanges scientifiques et aux programmes de recherche augmentent faiblement ;

— on note une très forte poussée des contributions bénévoles aux « autres organismes internationaux situés hors de France » (+ 57 %), mais il s'agit d'un article d'un montant très modeste ;

— enfin, les contributions bénévoles (+ 35,3 %) augmentent beaucoup plus vite que les contributions obligatoires, ce qui rend d'autant plus appréciable d'être parvenu à limiter à seulement 11,3 % l'accroissement global de l'ensemble de nos contributions.

## 2° MALGRÉ DE NOTABLES AUGMENTATIONS

a) **Contributions obligatoires** : les dépenses hors de France de l'O. N. U. et des institutions spécialisées augmentent de 14,6 %, le budget de ces organisations étant voté par leur assemblée générale dans laquelle les pays faiblement contributeurs sont généralement majoritaires (ces derniers ne voient évidemment pas d'inconvénients à une extension de l'activité des organisations) ;

b) Mais c'est dans le domaine des **contributions bénévoles** que l'on enregistre les plus fortes augmentations.

La progression de 38 % de nos contributions bénévoles aux organismes relevant des Nations Unies s'explique par l'accroissement considérable de notre participation au programme des Nations Unies pour le développement (P. N. U. D.) ainsi qu'aux actions du Fonds international de secours à l'enfance (F. I. S. E.).

	CONTRIBUTION versée ou à verser en 1979.	PREVISIONS pour 1980.	1980 / 1979
	Millions de francs.		Pourcentage.
P. N. U. D. ....	69	107	+ 55
F. I. S. E. ....	8,7	10,3	+ 18,3

Ces augmentations paraissent justifiées :

— d'abord, car nous pouvons en attendre des « retours », assez rémunérateurs (achats de matériels, recrutement d'experts...);

— ensuite, parce qu'il s'agit de programmes bien gérés et efficaces, appréciés par les pays en voie de développement ;

— enfin, parce que notre rang parmi les pays contributeurs ne correspondait pas à notre classement parmi les nations les plus riches du monde.

	1976	1977	1978	1979
Rang de la France pour ses contributions obligatoires.....	5°	5°	5°	5°
Rang de la France pour ses contributions bénévoles :				
P. N. U. D. ....	11°	11°	9°	10°
P. A. M. ....	27°	27°	30°	27°
F. I. S. E. ....	11°	11°	12°	12°
U. N. R. W. A. ....	10°	11°	11°	11°

P. N. U. D. : Programmes des Nations Unies pour le développement.

P. A. M. : Programme alimentaire mondial.

F. I. S. E. : Fonds international de secours à l'enfance.

U. N. R. W. A. : Programmes d'aide et de secours pour les réfugiés arabes en Palestine.

## B. — La progression des actions d'assistance et de solidarité.

Les actions d'assistance et de solidarité du Ministère des Affaires étrangères sont présentées par le budget de programme comme relevant du domaine « Action consulaire ».

Ce sont en effet les consulats qui interviennent pour le rapatriement des Français, fournissent une assistance aux Français de passage et aux Français nécessiteux à l'étranger, examinent les candidatures à l'asile et acheminent les candidatures acceptées en France. L'Administration centrale porte ensuite assistance aux réfugiés par l'intermédiaire des associations financées par le Ministère des Affaires étrangères (bourses, aides à domicile, secours divers).

Un décret du 6 août 1979 a créé au sein du Ministère des Affaires étrangères une Direction des Français à l'étranger qui est venue se substituer à la Direction des conventions administratives et des affaires consulaires.

Cette nouvelle direction, chargée de coordonner les actions relatives à l'administration des Français vivant à l'étranger et à la protection de leurs personnes et de leurs biens, comprend également une sous-direction des étrangers en France, un Service des accords de réciprocité ainsi qu'un Bureau d'accueil et d'information. La nouvelle direction assure en outre le secrétariat du Conseil supérieur des Français à l'étranger.

Sixième partie. — Activité sociale. — Assistance et solidarité.

FRANÇAIS A L'ETRANGER	1979	1980	1980/1979
	(Millions de francs.)		(Pourcentage.)
Chapitre 46-91. — <i>Frais de rapatriement.</i>	3	3	+ 0
Chapitre 46-92. — <i>Français de l'étranger.</i>			
<i>Action sociale.....</i>	29,5	36,5	+ 23,7
Article 10. — Français nécessiteux à l'étranger.....	24,5	31,5	+ 28,5
Article 20. — Conseil supérieur des Français de l'étranger et organismes divers.....	2,5	2,5	+ 0
Article 30. — Entretien des cimetières français à l'étranger.....	0,5	0,5	+ 0
Article 40. — Comité d'entraide aux Français rapatriés.....	0,8	0,8	+ 0
Article 51. — Fonds de recours pour les Français de l'étranger..	1	1	+ 0
Article 60. — Assistance d'urgence à des pays étrangers en cas de calamités .....	0,1	0,1	+ 0
Chapitre 36-91. — <i>Office français de protection des réfugiés et apatrides..</i>	6,9	7,9	+ 14,4
Chapitre 42-33. — <i>Assistance aux réfugiés étrangers.....</i>	10,7	10,7	+ 0
Dont :			
Article 10. — Service social d'aide aux émigrants.....	6,6	6,6	+ 0
Article 20. — Comité d'aide exceptionnelle aux intellectuels réfugiés .....	1,09	1,09	+ 0
Article 30. — Assistance aux réfugiés étrangers.....	2,5	2,5	+ 0
Article 40. — Centre A. D. A. P. T. (ligue pour l'adaptation du diminué physique au travail).....	0,49	0,49	+ 0

Les deux seules mesures nouvelles enregistrées en 1980 concernent donc, d'après ce tableau, d'une part, l'aide aux Français nécessiteux à l'étranger (+ 7 millions de francs) et, d'autre part, la subvention à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (+ 1 million de francs).

## 1° LES ACTIONS D'ASSISTANCE ET DE SOLIDARITÉ CONCERNANT LES FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

L'augmentation de 7 millions de francs, soit + 28,5 %, des crédits de l'article 10 du chapitre 46-92 permettra de franchir une nouvelle étape dans le rapprochement entre les ressources des Français de l'étranger âgés et dépourvus de toute ressource et le minimum vieillesse métropolitain.

Mais l'instauration d'une allocation permanente aux Français nécessiteux à l'étranger a considérablement accru la tâche des consulats, les agents devant, en effet, dans la plupart des cas, procéder eux-mêmes à l'évaluation des ressources des demandeurs avant d'accorder l'aide.

Ainsi en a-t-il également été de la mise en place de nouveaux régimes d'assurances volontaires, des aides au rachat des cotisations d'assurance vieillesse, de l'attribution d'allocations aux handicapés et de la protection des salariés français à l'étranger contre les risques de chômage.

Les postes doivent en effet répondre aux demandes de renseignement, aider à la constitution des dossiers, traduire et viser les pièces justificatives...

*Toutes ces mesures, qui résultent de la nouvelle législation sur les Français de l'étranger, justifient, par le surcroît de travail qu'elles provoquent l'augmentation des moyens des postes consulaires dont il a été traité dans la première partie de ce rapport.*

## 2° LES ACTIONS D'ASSISTANCE ET DE SOLIDARITÉ CONCERNANT LES ÉTRANGERS

Mise à part l'augmentation ci-dessus signalée de la subvention à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, *vo*tre rapporteur se doit de signaler l'insuffisance manifeste de la dotation relative à l'assistance d'urgence à des pays étrangers en cas de calamité, dotation qui figure d'ailleurs curieusement au chapitre 46-92 alors qu'elle semble pourtant ne pas être destinée a priori aux Français de l'étranger.

Cette dotation, restée la même depuis 1967, est hors de proportion avec les recours à apporter (des crédits spéciaux de 1 million de francs et de 0,5 million de francs ont dû être demandés pour le Liban et le Soudan, ce qui a retardé l'envoi de nos dons et diminué l'efficacité de notre action).



### C. — Les autres actions du Ministère.

#### 1° L'ACTION « PRESSE ET INFORMATION »

##### a) Les dépenses ordinaires :

Comme en témoigne le tableau ci-dessous, le niveau des crédits de subventions aux organismes de presse et d'information n'a pas subi de modification sensible en 1978 et 1979. En revanche, celui des abonnements a progressé cette même année de 20 %, permettant de souscrire des abonnements au profit des postes nouvellement ouverts et de faire face aux hausses des redevances dues à l'A. F. P. (1) par le Ministère. Les crédits destinés à l'achat et à l'acheminement des publications et de la documentation ont, quant à eux, subi une augmentation de 50 % tandis que ceux destinés à l'action cinématographique croissaient de 22,79 %.

Ces augmentations appréciables expliquent que les crédits du chapitre 42-02 aient progressé globalement de 22 % en 1979, ce qui est satisfaisant, alors qu'ils ne s'accroissent que de 8,6 % en 1980, pourcentage qui a toutes chances d'être inférieur à celui de la hausse des divers coûts concernés (papier, fret d'avion, tarifs postaux, abonnements...).

Répartition du chapitre 42-02 (crédits).

	1978	1979	DIFFERENCE
<i>Chapitre 42-02.</i>			
<i>Article 10. — Organismes de presse et d'information :</i>			
<i>Paragraphe 10. — Subvention à l'A.F.P., à la S.N.E.P. (2), à différents journaux français paraissant à l'étranger et à des associations diverses .....</i>			
	1 526 600	1 650 600	+ 124 000 (+ 8,12 %)
<i>Paragraphe 20. — Abonnements à des agences de presse française et étrangère et à des journaux et périodiques.....</i>			
	5 923 588	6 998 588	+ 1 075 000 (+ 20 %)
<i>Article 20. — Information et documentation :</i>			
<i>Paragraphe 10. — Achat et acheminement des publications. — Documentation.....</i>			
	3 245 500	4 900 514	+ 1 655 014 (+ 50 %)
<i>Paragraphe 20. — Crédits délégués aux postes .....</i>			
	9 955 000	11 605 000	+ 1 650 000 (+ 15 %)
<i>Article 30. — Action cinématographique :</i>			
<i>Paragraphe 10. — Versements divers.....</i>			
	1 535 600	1 885 600	+ 350 000 (+ 22,79 %)
	<b>22 186 288</b>	<b>27 040 302</b>	<b>+ 4 854 014</b> <b>(+ 22 %)</b>

(1) Agence France-Presse.

(2) Société nationale des éditions de presse.

**Crédit total du chapitre 42-02.**

	1978	1979	DIFFERENCE	1980	DIFFERENCE
Chapitre 42-02, 10, 20, 30. — Diffusion d'informations .....	22 186 288	27 040 000	+ 4 853 712 (+ 21,7 %)	29 390 000	+ 2 350 000 (+ 8,6 %)

Par ailleurs, les crédits du chapitre 34-04 affectés aux frais de réceptions courantes (accueil de journalistes) doivent faire l'objet en 1980 d'un ajustement de 80 000 F.

**b) Les dépenses en capital :**

Le chapitre 57-10 du budget des Affaires étrangères comprend un article 40 « Presse et informations » doté de 1 850 millions de francs en autorisations de programme et en crédits de paiement. Ces crédits serviront essentiellement en 1980 à l'extension et à la modernisation du réseau radio-télétype de presse.

**2° LES INTERVENTIONS POLITIQUES**

Les crédits seront multipliés par quinze en 1980 en raison de l'imputation à cette action des dépenses afférentes aux indemnités des représentants français à l'Assemblée des Communautés européennes.

**3° L'AIDE MILITAIRE**

Il ne s'agit que d'une aide sous forme de l'envoi de personnels à l'étranger ou de l'organisation de stages en France. Demeurée sensiblement la même ces dernières années, l'orientation générale de notre politique d'aide militaire sera maintenue en 1980. L'aide importante (70 % des dépenses) que nous accordons traditionnellement aux pays d'Afrique du Nord d'ancienne mouvance française, sera poursuivie. D'autre part, le département continuera, dans la mesure de ses moyens et de la participation financière des pays intéressés, la coopération militaire engagée dans d'autres régions géographiques (Proche-Orient, Amérique latine) qui présentent un intérêt culturel, économique ou stratégique pour notre pays. Parallèlement, il convient de noter que de nouveaux pays en voie de développement sollicitent notre coopération en matière de formation. Cette tendance à l'élargissement de notre aide ne pourra toutefois se développer que si le département bénéficiait d'une dotation budgétaire accrue.

Si le coût de nos missions à l'étranger progresse sensiblement d'une année sur l'autre, en raison de la revalorisation des traitements, les effectifs de nos coopérants militaires, par contre, restent stables dans l'ensemble, les variations observées étant dues essentiellement à des missions de courte durée et à la prise en compte de conseillers à la charge des autorités locales (Amérique latine).

La répartition de nos coopérants à l'étranger a subi cependant certaines modifications cette année.

Au Maroc, nos effectifs ont légèrement augmenté. En Algérie, après la réduction du nombre de nos conseillers intervenue en 1978 à la demande des autorités locales, celles-ci paraissent actuellement manifester un regain d'intérêt envers notre aide militaire (envoi d'experts et missions en France). Au Liban, trois nouveaux coopérants devraient être mis en place prochainement. Au Népal, l'un de nos deux conseillers a terminé sa mission. Deux actions nouvelles au bénéfice de l'Equateur (sept experts) et du Venezuela (huit experts) sont en cours de réalisation. Elles ne sont pas à la charge du département.

Le nombre global des stagiaires étrangers, en nette diminution ces dernières années puisqu'il est passé progressivement de 1 318 en 1975-1976 à 780 en 1978-1979, s'est sensiblement relevé en 1979-1980 en raison de l'effort consenti en faveur du Maroc et du Liban dans le domaine des stages de recyclage de courte durée.

Il demeure que le département est souvent conduit, en raison des contraintes budgétaires, à refuser, d'une manière générale, certains stages sollicités par nos partenaires notamment bon nombre de ceux faisant appel à des moyens techniques onéreux. S'agissant enfin des matériels militaires fournis à des pays étrangers au titre de l'aide directe, il convient de signaler la livraison à la Tunisie en 1978 d'un escadron AMX 13 par le Ministère de la Défense. La dépense correspondant à la mise à la hauteur de ce matériel, qui s'est élevée à 3 100 000 F, n'a pu être supportée par le département faute de crédit approprié.

## CONCLUSION

Le rapport « coût-efficacité » de l'action du Ministère des Affaires étrangères peut sembler assez satisfaisant dans la mesure où ce dernier dispose de seulement un centième des crédits de l'Etat pour représenter la France dans les pays étrangers et les organisations internationales, promouvoir la science, la technique et la culture française à l'étranger, assister les Français à l'étranger ainsi qu'éventuellement les réfugiés et les pays étrangers victimes de calamités. Certes le Ministère n'est pas le seul à participer à l'action extérieure de la France mais il lui revient désormais de coordonner et d'animer l'action des services de l'Etat à l'étranger de par les pouvoirs qui viennent d'être dévolus aux ambassadeurs dans le cadre du décret du 1<sup>er</sup> juin 1979. Cette extension de la responsabilité du Ministère dans l'action extérieure de la France, jointe à l'alourdissement et à la multiplication des tâches confiées aux consulats et aux ambassades, justifie la priorité donnée à ce budget, et en son sein, à l'instrument diplomatique et consulaire. Mais la rentabilité de ces dépenses ne peut pas seulement être jugée en terme d'accompagnement de notre effort d'exportation car le but de notre diplomatie ou de notre action culturelle n'est pas uniquement de servir nos intérêts commerciaux.

Nous avons également à prendre en compte des considérations humanitaires ou purement stratégiques, ainsi qu'à faire fructifier un héritage culturel que nous avons reçu. Puissent ces dimensions de l'action extérieure de la France ne pas être négligées.

Sous réserve de ces quelques observations de votre rapporteur, votre commission, dans sa majorité, vous propose d'adopter les crédits du budget des Affaires étrangères.

## EXAMEN EN COMMISSION

**Mardi 6 novembre 1979.** — *Présidence de M. Edouard Bonnefous, président.* — La commission a procédé, sur le **rapport de M. Héon, rapporteur spécial**, à l'examen du projet de **budget du Ministère des Affaires étrangères pour 1980.**

Le rapporteur spécial a tout d'abord noté que ce budget de 5,27 milliards de francs progresse pour la troisième année consécutive à un rythme supérieur à celui de l'augmentation moyenne des dépenses de l'Etat (+ 15,2 % hors enveloppe recherche au lieu de + 14,3 %) et qu'en son sein, la priorité est donnée, pour la troisième fois également, à l'instruction diplomatique et consulaire (+ 18 %).

Il a ensuite signalé que cette priorité se traduit, d'une part, par la poursuite du redressement des moyens de fonctionnement des services généraux avec la création de soixante emplois et, d'autre part, par une nouvelle action tendant à permettre d'assurer en toutes circonstances la continuité du service diplomatique (installation d'un « P. C. » opérationnel en cas de crise et amélioration des liaisons entre les différents postes et l'administration centrale).

Puis il a noté que, sans être pour autant sacrifiés, les moyens de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques progressaient cependant à un rythme moins soutenu (+ 13,3 %) tout en représentant encore néanmoins plus de 40 % des crédits du Ministère des Affaires étrangères. Il s'est déclaré satisfait de la création de trente emplois au titre de l'aide à la scolarisation des enfants français à l'étranger mais a regretté, par ailleurs, la mauvaise répartition géographique de nos experts de coopération technique ainsi que l'insuffisance de leurs effectifs.

Abordant enfin le chapitre des actions secondaires menées par le Ministère, il s'est félicité de la modération globale de l'augmentation de nos contributions aux organisations internationales (en dépit d'une augmentation assez forte de certaines contributions bénévoles) ainsi que de l'accentuation de l'effort d'aide et de solidarité en faveur des Français de l'étranger.

M. Edouard Bonnefous, président, a estimé choquant que des crédits soient si facilement dégagés pour mettre à l'abri les responsables des Ministères en cas de guerre atomique alors que les dépenses de protection civile sont limitées dans notre pays, et il a critiqué la forte augmentation de certaines de nos contributions bénévoles.

M. Jacquet a ensuite interrogé le rapporteur général spécial sur le centre d'analyse et de prévision du Ministère.

Puis la commission a adopté le rapport de M. Héon.

# ANNEXES



## ANNEXE N° 1

### PARTICIPATION DES DIFFERENTS MINISTERES AU FINANCEMENT DE L'ACTION EXTERIEURE DE LA FRANCE

MINISTERES	1978	1979	1978	1979
	Milliers de francs.		Pourcentage.	
Affaires étrangères .....	3 658,81	4 219,96	32,98	32,03
Coopération .....	2 938,77	3 360,85	26,49	25,51
<b>Economie Budget :</b>				
Charges communes .....	1 864,15	2 275,13	16,80	17,27
Services .....	358,06	431,36	3,23	3,27
Industrie .....	776,40	858,15	7	6,51
Universités .....	87,29	89 »	0,79	0,68
Education .....	42,39	46,59	0,38	0,35
Intérieur .....	21,54	26,86	0,19	0,20
Outre-Mer .....	3,39	3,58		
Culture, Environnement, Tourisme..	2,67	3,85		
Transports .....	1,80	2,03		
Travail, Santé.....	1,74	2,05	0,09	0,09
Anciens combattants.....	0,22	0,22		
Commerce et Artisanat.....	0,01	0,01		
Comptes de prêts et avances.....	1 336,50	1 856,10	12,05	14,09
	<b>11 093,74</b>	<b>13 175,74</b>	<b>100</b>	<b>100</b>



## ANNEXE N° 2

### RECAPITULATION DES REFORMES DE STRUCTURES RECENTES DU MINISTERE

Les réformes de structures intervenues au cours des cinq dernières années au Ministère des Affaires étrangères sont les suivantes :

1973-1974 : création, auprès du Ministre, du Centre d'analyse et de prévision, qui contribue à la préparation des décisions en matière de politique étrangère et effectue des études et des recherches sur les questions internationales.

1976 : redéfinition du rôle du secrétaire général, qui assiste le Ministre dans l'orientation et la conduite des affaires et suit les questions relatives à l'organisation du Ministère. Il veille à l'adaptation des moyens des services et des postes à leur mission.

1976-1978 : (géographisation) : cinq *directions géographiques* ont été successivement créées. Elles ont compétence *pour traiter des aspects politiques et économiques des relations bilatérales* avec les pays ou régions qui entrent dans leur zone géographique, et pour connaître des aspects culturels qui s'y rattachent. Elles proposent les orientations générales en matière de politique française à l'égard de ces pays ainsi que les actions à entreprendre.

Cette réforme de structure a eu pour corollaire une *refonte de la Direction des affaires économiques et financières*, dont la compétence en matière bilatérale a été limitée, mais dont la vocation à traiter des problèmes financiers, commerciaux et industriels s'est affirmée.

1978 : *réaménagement du Service des immeubles et des affaires générales* de la Direction du personnel et de l'administration générale avec le regroupement des activités de l'informatique et la création d'une Sous-direction des investissements immobiliers.

En outre, ont été précisées les attributions respectives du Service des affaires scientifiques, de la Sous-direction des affaires atomiques (désormais rattachée à la Direction politique) et des affaires économiques, notamment dans les domaines des affaires spatiales, des énergies nouvelles et de l'exploitation des fonds marins.

1979 : *création d'un Service des affaires stratégiques et du désarmement*. Ce service est composé de trois sous-directions : Désarmement, Affaires stratégiques et Aide militaire. Il répond à une triple préoccupation : adapter nos moyens diplomatiques aux conditions nouvelles créées par notre retour sur la scène du désarmement ; suivre l'évolution de l'environnement stratégique international et en étudier les implications pour notre sécurité ; développer au sein du département l'expertise et la compétence nécessaires à un renforcement de notre action internationale.

*Création de la Direction des Français à l'étranger* (décret n° 79-666 du 6 août 1979) : cette direction se substitue à la *Direction des conventions administratives et des affaires consulaires*. Elle est chargée de préparer et d'exécuter, en liaison avec les autres administrations concernées, la politique du Gouvernement relative à l'administration des Français vivant à l'étranger et à la protection de leurs personnes et de leurs biens. Elle comprend un service des Français à l'étranger, un service des accords de réciprocité, une sous-direction des étrangers en France, ainsi qu'un bureau d'accueil et d'information. La nouvelle direction assure en outre le secrétariat du Conseil supérieur des Français à l'étranger.

Par ailleurs, il est prévu de regrouper au sein d'un Service linguistique les activités de traduction et d'interprétation, jusqu'ici dissociées.

Enfin, une réflexion a été entamée sur le rôle, les domaines d'intervention et les moyens de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques et de l'Inspection générale des postes diplomatiques et consulaires.

### **Organigramme du Ministère des Affaires étrangères.**

Le Ministre, deux Secrétaires d'Etat.

Centre d'analyse et de prévision :

- secrétariat général ;
- inspection générale.

#### *Quatre directions fonctionnelles.*

*Direction des affaires politiques :*

- Nations Unies et organisations internationales ;
- affaires stratégiques et désarmement ;
- affaires atomiques ;
- dialogue euro-arabe ;
- affaires francophones ;
- groupe interministériel de synthèse et de prévision ;
- organisations internationales non gouvernementales.

*Direction des affaires économiques et financières :*

- Service des relations commerciales, financières et industrielles ;
- Service de coopération économique ;
- Service des affaires générales.

*Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques :*

- Service de la diffusion et des échanges culturels ;
- Service de coopération culturelle et technique ;
- Service des affaires scientifiques ;
- Bureau de gestion et d'information du personnel enseignant ;
- Bureau commun du service national.

*Direction des Français à l'étranger :*

- Service des Français à l'étranger ;
- Service des accords de réciprocité ;
- Sous-direction des étrangers en France ;
- Bureau d'accueil et d'information ;
- secrétariat du Conseil supérieur des Français de l'étranger.

#### *Cinq directions géographiques.*

*Direction des affaires africaines et malgaches :*

- Afrique occidentale ;
- Afrique australe et océan Indien ;
- Afrique centrale et orientale.

*Direction d'Europe :*

- Europe centrale ;
- Europe méridionale ;
- Europe orientale ;
- Europe occidentale.

*Direction d'Asie-Océanie :*

- Asie du Sud ;
- Asie du Sud-Est ;
- Extrême-Orient ;
- Pacifique.

*Direction d'Afrique du Nord et Levant :*

- Levant ;
- Afrique du Nord ;
- Affaires économiques.

*Direction d'Amérique :*

- Amérique du Nord, arctique et antarctique ;
- Amérique latine, Caraïbes.

*Direction du personnel et de l'administration générale :*

- Service du personnel ;
- Service des immeubles et des affaires générales ;
- Sous-direction du budget et des affaires financières ;
- Service social ;
- Service du chiffre et du courrier ;
- fonctionnaires internationaux, reclassement et traduction.

*Service du protocole.*

*Service d'information et de presse.*

*Direction des affaires juridiques.*

*Direction des archives et de la documentation.*

## ANNEXE N° 3

### VOLONTAIRES DU SERVICE NATIONAL ACTIF REMUNERES A L'AIDE DU BUDGET DES AFFAIRES ETRANGERES

Les V.S.N.A. rémunérés sur le budget de la D.G.R.C.S.T. (y compris ceux qui sont placés en période complémentaire) se répartissent ainsi :

AFFECTATION	EFFECTIF	IMPUTA- TION	CREDITS budgétaires 1979.
Services culturels, scientifiques et de coopération .....	77	31-11-20	3 286 474
Etablissements français à l'étranger :			
Au titre de l'enseignement du français langue étrangère.....	249	31-11-30	
Au titre de la scolarisation des enfants français .....	141	31-11-30	23 832 715
Dépenses et échanges culturels.....	121	31-11-30	
Coopération :			
Rémunérés totalement par le Ministère des Affaires étrangères.....	354	} 42-25-10	21 020 354
Rémunérés partiellement par le Ministère des Affaires étrangères.....	265		
Rémunérés par les autorités locales.....	2 056		
	<b>3 263</b>		<b>48 139 543</b>

#### Répartition géographique des V.S.N.A. :

Europe .....	148
Asie, Océanie.....	120
Afrique du Nord, Levant (1).....	2 389
Reste de l'Afrique.....	144
Amérique (2).....	462
	<b>3 263</b>

(1) Dont 1 901 rémunérés intégralement par les autorités locales.

(2) Dont 155 rémunérés intégralement par les autorités locales.

## ANNEXE N° 4

### BOURSIERS DU MINISTRE

#### A. — Boursiers français à l'étranger.

PROGRAMME	DISCIPLINE							TOTAL
	Arts. ✓	Médecine.	Lettres et sciences humaines.	Droit, sciences économiques et politiques.	Sciences pures et appliquées.	Bourses d'été.	Enseignement primaire et secondaire.	
Programme Etats-Unis.....								
Etudes .....	12	»	»	21	99	»	»	132
Recherche .....	»	30	»	4	23	»	»	57
Programme Japon.....	5	1	5	4	3	»	»	18
Programme Grande-Bretagne..	»	»	»	»	15	»	»	15
Programmes européens :								
Bruges .....	»	»	»	13	»	»	»	13
Florence .....	»	»	»	22	»	»	»	22
Afrique du Nord :								
Maroc .....	»	»	»	»	»	»	95	95
Tunisie .....	»	»	»	»	»	»	245	245
Petits programmes :								
Aoste .....	»	»	»	»	»	6	»	6
Oxford .....	»	»	2	»	»	»	»	2
La Haye.....	»	»	»	»	»	8	»	8
Jérusalem .....	»	»	2	»	»	»	»	2
Kenya .....	»	»	»	»	»	2	»	2
	17	31	9	64	140	16	340	617

B. — Boursiers étrangers en France.

1<sup>re</sup> Bourses d'études.

PAYS OU TERRITOIRE	DISCIPLINES													TOTAL
	Lettres.	Formation et perfectionnement des professeurs de français.	Beaux-Arts.	Faculté de Droit, Economie.	Administration publique.	Banque, Commerce, Assurances.	Faculté des sciences.	Santé publique et services sociaux.	Travaux publics.	Industries, mines.	Agriculture.	Information, divers.	Bourses d'été.	
Europe .....	428	150	123	163	»	2	373	69	17	40	19	3	1 884	3 280
Proche-Orient et Moyen-Orient...	225	152	54	234	1	16	406	44	80	533	80	20	190	2 044
Afrique du Nord.....	250	43	70	217	10	»	881	51	101	306	150	29	150	2 258
Afrique au Sud du Sahara.....	46	404	6	44	1	5	52	14	1	9	8	9	302	901
Asio-Océanie .....	137	303	70	93	3	23	193	27	44	214	27	9	51	1 194
Amérique du Nord.....	120	16	17	33	2	1	33	6	»	6	1	13	300	548
Amérique centrale et Amérique du Sud .....	161	336	64	175	»	35	397	12	30	208	41	29	5	1 493
Total .....	1 367	1 413	404	959	17	82	2 335	223	282	1 316	326	112	2 882	11 718

Note. — Le Ministère des Affaires étrangères a accordé, en outre, treize bourses d'études à des pays qui ne figurent pas dans le tableau ci-dessus.

Ce tableau n'est pas comparable avec celui de l'année dernière. En effet, les boursiers ont été décomptés en année civile et non plus en année universitaire comme par le passé.

PAYS OU TERRITOIRE	NIVEAU D'ETUDES				TOTAL
	Niveau 1 (inférieur au baccalauréat).	Niveau 2 (1 <sup>er</sup> cycle, 2 <sup>e</sup> cycle et écoles assimilées).	Niveau 3 (3 <sup>e</sup> cycle et écoles assimilées).	Niveau 4 (doctorat d'Etat).	
Europe .....	»	2 330	898	52	3 280
Proche-Orient et Moyen-Orient.....	21	563	1 363	97	2 044
Afrique du Nord.....	10	900	1 234	105	2 258
Afrique au Sud du Sahara.....	7	605	286	3	901
Asie-Océanie .....	12	438	690	45	1 194
Amérique du Nord.....	»	339	202	7	548
Amérique centrale et Amérique du Sud.....	1	314	1 178	»	1 493
<b>Total .....</b>	<b>60</b>	<b>5 489</b>	<b>5 860</b>	<b>309</b>	<b>11 718</b>

2<sup>e</sup> Bourses de stage.

PAYS OU TERRITOIRES	SECTEUR D'ACTIVITE											TOTAL	
	Economie.	Administration publique.	Services publics.	Industries. mines.	Commerce, hôtellerie.	Agriculture.	Santé publique.	Recherche scientifique.	Enseignement, sports.	Services sociaux.	Information, divers.	Nombre de stagiaires.	Nombre de mois.
Europe .....	7	22	8	60	1	101	202	178	7	»	104	690	3 100
Proche-Orient et Moyen-Orient.	17	93	31	9	12	58	227	87	70	»	83	687	3 923
Afrique du Nord.....	53	194	71	31	9	117	441	280	30	43	340	1 609	7 608
Afrique au Sud du Sahara....	4	29	11	3	23	7	9	13	21	1	42	163	778
Asie-Océanie .....	4	72	20	13	6	31	128	156	36	1	34	501	3 217
Amérique du Nord.....	»	25	2	3	»	7	60	10	25	10	31	173	714
Amérique centrale et Amérique du Sud .....	34	146	39	75	12	113	295	74	17	8	32	845	5 260
Total .....	119	581	182	194	63	434	1 362	798	206	63	666	4 668	24 591

Y compris les stages renouvelés.



ANNEXE N° 5

**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT  
ACCORDEES PAR LE BUDGET DES AFFAIRES ETRANGERES**

Etat des dépenses en capital effectuées en 1978 (chapitre 68-80, article 10).

	MONTANT	
	Autorisations de programme affectées.	Crédits de paiement consommés.
Crédits de paiement utilisés pour couvrir les autorisations de programme affectées avant 1978.....	>	2 932 622
Guinée, Conakry, Centre de formation professionnelle (S. I. R. T. E. S.).....	1 099 406	1 099 406
Mozambique, matériel audiovisuel.....	544 995	544 994
Indonésie, Puspiptek, Centre de recherche scientifique .....	1 000 000	240 000
Haïti, C. P. F. P., Centre de formation professionnelle .....	90 003	90 003
Tunisie, faculté des sciences de Monastir..	2 000 000	988 203
Tunisie, équipement I. T. A. A. U. (Institut d'architecture et d'urbanisme).....	150 000	140 978
Corée, Suwon, Institut de technologie.....	250 000	240 164
Divers pays, fourniture matériels audiovisuels .....	1 000 000	456 204
	6 134 404	6 732 574

Etat des dépenses en capital effectuées en 1979 (chapitre 68-80, article 10).

	MONTANT	
	Autorisations de programme affectées.	Crédits de paiement engagés.
Crédits de paiement engagés pour couvrir les autorisations de programme affectées avant 1979.....	>	4 806 671
Guinée, Conakry, Centre de formation professionnelle (S. I. R. T. E. S.).....	1 400 000	1 400 000
Soudan, équipement du Centre de documentation scientifique et technique de Karthoum .....	328 615	328 615
Mexique, équipement audiovisuel.....	128 000	128 000
Tunisie, équipement faculté des sciences de Tunis.....	310 000	310 000
Syrie, Institut des sciences appliquées de Damas .....	600 000	180 000
Ghana, matériel pour université de Kumasi.	300 000	300 000
Kenya, équipement Centre d'information et documentation .....	110 000	110 000
Diverses opérations en instance.....	6 530 496	2 380 424
	(1) 9 707 111	(1) 9 943 710

(1) Montant égal au budget voté 1979 + crédits report + transfert de 1,3 million de francs en crédits de paiement de l'article 20.

**Etat des dépenses en capital effectuées en 1978 (chapitre 68-80, article 20).**

	MONTANT	
	Autorisations de programme affectées.	Crédits de paiement consommés.
Crédits de paiement utilisés pour couvrir les autorisations de programme affectées avant 1978 .....		11 280 107
Ethiopie, médecine vétérinaire (I.E.M. V.T.) .....	2 307 250	1 334 231
Brésil, assistance minière (B.R.G.M.).....	450 091	103 023
Pérou, géologie (B.R.G.M.).....	485 641	254 903
Brésil, transports urbains.....	411 800	90 000
	126 385	14 190
Viet-Nam, fournitures médicales (medico Fiat) .....	1 000 000	222 874
Tunisie, matériel médical (C.G.R.).....	2 956 296	1 106 243
Yémen, Centre de formation d'électriciens (E.D.F.) .....	1 145 547	217 439
Jordanie, matériel topographique « Socomat » .....	3 908	3 908
Maroc, télévision.....	654 343	0
Brésil, aménagement des aires métropolitaines (I.A.U.R.I.F.).....	137 800	0
Soudan, recherche minière (B.R.G.M.)...	948 000	44 900
Guinée, Conokry, recherche minière et hydrogéologique (B.R.G.M.).....	790 000	33 950
Viet-Nam, Institut du pétrole (B.E.I. C.I.P.) .....	1 104 816	0
	<b>12 521 877</b>	<b>14 705 769</b>

**Etat des dépenses en capital effectuées en 1979 (chapitre 68-80, article 20).**

	MONTANT	
	Autorisations de programme affectées.	Crédits de paiement engagés.
Crédits de paiement engagés pour couvrir les autorisations de programme affectées avant 1979 .....		8 610 453
Thaïlande, Comité du Mékong (I.R.A.T.).....	301 100	274 460
Liban, réparation Hôtel-Dieu.....	1 200 000	1 200 000
Guinée, Conakry, cartographie (I.G.N.)...	348 120	281 296
Ethiopie, médecine vétérinaire (I.E.M. V.T.) .....	2 556 930	1 200 000
Yémen, Centre de formation d'électriciens (E.D.F.) .....	226 355	226 355
Haïti, mission port de Rouen.....	554 930	298 505
Pérou, géologie (B.R.G.M.).....	700 000	580 000
Brésil, transports urbains.....	203 000	203 000
La Dominique, réfection de routes.....	650 000	650 000
Viet-Nam, matériel pour l'Ecole d'agriculture « Eurasia » .....	593 000	593 000
	4 916 502	1 769 311
Diverses opérations en instance d'affectation .....	<b>(1) 12 249 937</b>	<b>(1) 15 886 380</b>

(1) Montant égal au budget voté 1979 — crédits report, transfert en crédits de paiement 1,3 million de francs à l'article 10.

Chapitre 68-81 (1979).

DESCRIPTION DE L'OPERATION				MONTANT	
Pays.	Ville.	Etablissement.	Description des travaux.	Autorisations de programme affectées.	Crédits de paiement engagés.
Etats-Unis .....	Washington ...	Lycée .....	Achat et aménagement du lycée.	600 000	400 000
Bolivie .....	La Paz.....	Collège franco-bolivien.	Construction de nouvelles classes.	400 000	250 000
Mexique .....	Mexico .....	Lycée franco-mexicain.	Construction d'une annexe et aménagement.	1 000 000	400 000
Grèce .....	Athènes .....	Lycée franco-hellénique.	Construction du lycée...	1 000 000	350 000
Brésil .....	Rio .....	Lycée .....	Construction du lycée...	»	1 200 000
R.F.d'Allemagne.	Munich .....	Ecole française.....	Achat et équipement...	600 000	600 000
R. F. A. ....	Düsseldorf ....	Ecole française.....	Aménagement des abords.	100 000	100 000
Suisse .....	Zurich .....	Ecole française.....	Construction de l'école.	200 000	100 000
Suisse .....	Berne .....	Ecole française.....	Remplacement chaudière.	60 000	60 000
Brésil .....	Brasilia .....	Ecole française.....	Aménagement de la nouvelle école.	200 000	50 000
Indonésie .....	Jakarta .....	Ecole française.....	Aménagement de la nouvelle école.	200 000	50 000
Australie .....	Sydney .....	Alliance française.....	Achat d'un nouveau local.	500 000	200 000
Argentine .....	Tucuman .....	Alliance française.....	Restauration, travaux de sécurité.	300 000	300 000
Pérou .....	Lima .....	Alliance française.....	Rénovation de salles de spectacle.	250 000	50 000
Pakistan .....	Karachi .....	Alliance française.....	Construction .....	250 000	200 000
Bahreïn .....	Manama .....	Alliance française.....	Construction .....	»	10 000
Libye .....	Tripoli .....	Ecole franco-libyenne.	Travaux d'entretien.....	25 000	25 000
Inde .....	Bangalore .....	Alliance française.....	Construction .....	375 000	375 000
				6 060 000	4 720 000